

Celle l'Évescault

Magazine

Janvier 2021



- # Budget
- # Le Conseil Municipal des Jeunes
- # Les producteurs célestins
- # Ordures ménagères : les bonnes pratiques

Bulletin
d'Informations Municipales

Sommaire

PAGES 04 et 05

Budget

PAGES 06 et 07

En bref

Travaux au cimetière
Un départ à la retraite
Cérémonie du souvenir
La bibliothèque

PAGE 08

Ecole

La rentrée à Perle d'eau
Accueil périscolaire
La cantine
L'équipe du SIVOS

PAGE 09

L'épicerie solidaire

PAGE 10

Repas des aînés Conseil municipal des jeunes

Directeur de publication
Frédéric Léonet

Rédaction
Conseil municipal, Epicerie Solidaire, Grand
Poitiers, SIVEER, Les Associations célestines

Création et impression
Imprimerie Raveau - 05 49 59 20 48

Crédits photos
Conseil municipal

Imprimé papier certifié PEFC
issu de forêts gérées durablement



PAGE 11

Tableau des compétences

PAGES 12 et 13

Voirie Aménagement

PAGES 14 à 17

Les associations célestines

Les donneurs de sang
Emergence Art et Science
Hommage à Y-M Gargouil
Comité des fêtes de Comblé
Yoga
Les Félestins
La Maison pour tous

PAGES 18 à 20

Nos producteurs célestins

Carte des producteurs
Idées recette

PAGE 21

Plan d'alimentation territorial

PAGE 22

La vie économique



PAGE 23

Les tarifs communaux

PAGE 24

Jeunesse

PAGE 25

Services administratifs

PAGE 26

Le tri

PAGE 27

Nouvelle déchetterie

PAGE 28

L'eau du robinet

PAGES 29 à 35

Les brèves du Conseil

PAGE 36

Téléphones à retenir

Editorial

Malgré les contraintes imposées par la crise sanitaire, la nouvelle équipe municipale met tout en œuvre pour améliorer le quotidien des Célestines et des Célestins. Les grands thèmes sont tous à l'étude : mobilité, environnement, urbanisme, développement touristique et économique, jeunesse. Cela demande du temps et de la réflexion, mais après le temps des idées, viendra le temps de l'action.

Toutefois plusieurs chantiers sont en cours : restauration de l'église, entretien des chemins ruraux, enfouissement des réseaux à Cellevezais, constitution d'un conseil municipal des jeunes. Celle l'Evescault Magazine est là pour en témoigner à travers cette nouvelle formule du bulletin municipal, concoctée collectivement par la commission « communication » en espérant que cela vous plaira.

Par ailleurs, les contacts réguliers du premier adjoint, Jean-François Rochais, avec les agents de Grand Poitiers permettent de suivre le bon déroulement de l'entretien de la voirie communale et les améliorations nécessaires pour optimiser la collecte des ordures ménagères.

Mon implication dans le SIVOS en qualité de vice-président, me permet de maintenir des relations régulières et constructives avec les maires du pays mélusin.

Au niveau de Grand Poitiers, je participe activement au groupe de travail « gouvernance » qui vise à améliorer le fonctionnement de cette institution et doit aboutir à un pacte de gouvernance au printemps prochain.

Pour conclure, je dirais que les communes rurales, qui ont misé sur le patrimoine et la culture, voient leur activité décupler. Fort de ce constat, il me semble indispensable de développer la culture pour rapprocher les habitants, développer le tourisme, promouvoir la qualité de notre territoire, préserver notre cadre de vie et accroître l'emploi local.

*Au nom de toute l'équipe municipale,
je vous souhaite une excellente année 2021*

Le Maire
Frédéric Léonet

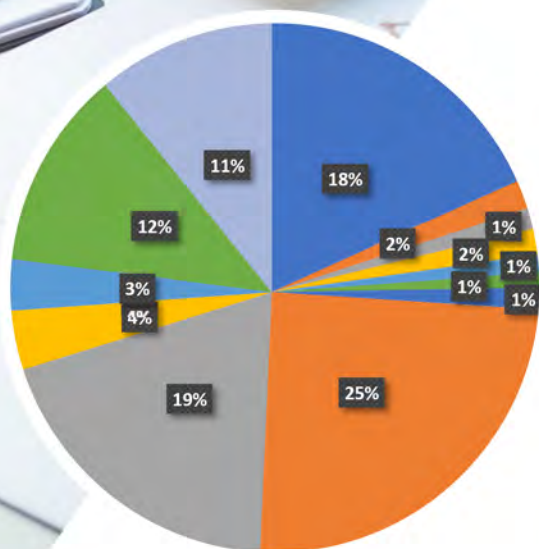
Budget 2020

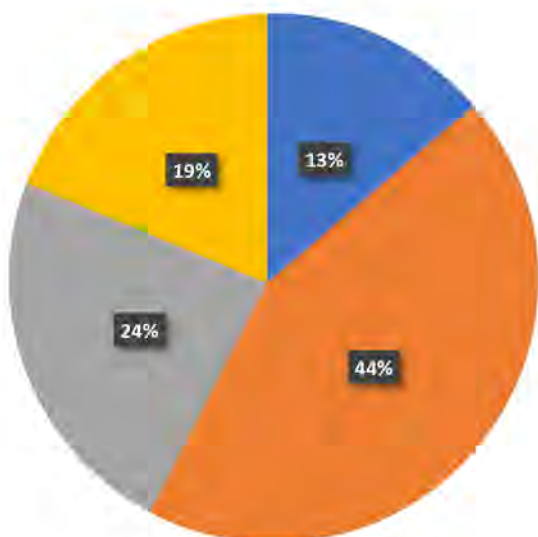
Le budget de la commune s'articule en deux sections qui se doivent d'être équilibrées.

FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES

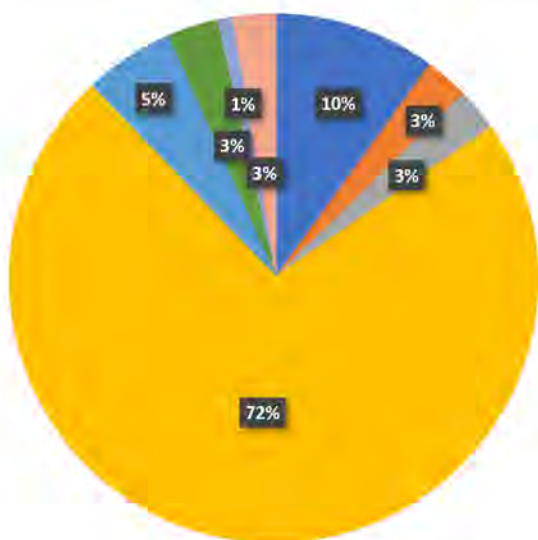
Charges diverses	222 157,73 €	18%
Energie (Electricité, chauffage, carburant)	21 400,00 €	2%
Petits équipements	15 000,00 €	1%
Entretien des bâtiments	19 000,00 €	2%
Entretien des chemins ruraux	13 000,00 €	1%
Contrats de maintenance	11 000,00 €	1%
Fêtes et cérémonies	16 000,00 €	1%
SIVOS (écoles et vie scolaire)	300 871,91 €	25%
Charges de personnel	237 087,00 €	19%
Indemnités des élus	44 900,00 €	4%
Charges financières	38 500,00 €	3%
Réserve pour dépenses imprévues	148 511,58 €	12%
Virement à la section d'investissement	131 430,78 €	11%
TOTAL	1 218 859,00 €	





LES RECETTES

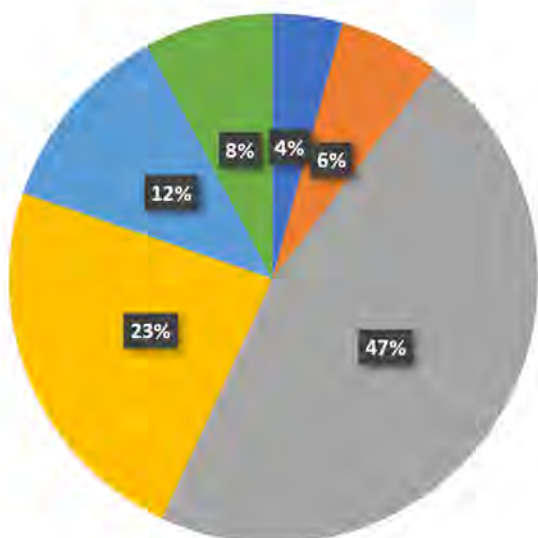
Produits divers	167 039,58 €	13%
Impôts et taxes	534 190,00 €	44%
Dotations et subventions	289 362,00 €	24%
Excédent de fonctionnement de 2019	228 267,42 €	19%
TOTAL	1 218 859,00 €	



INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Emprunts et cautions	110 499,00 €	10%
Provisions pour dépenses imprévues	30 000,00 €	3%
Subventions diverses d'équipement	29 183,67 €	3%
Restauration de l'Eglise	800 000,00 €	72%
Aménagement du cimetière	61 000,00 €	5%
Bâtiments communaux	34 500,00 €	3%
Réserves incendie	10 250,00 €	1%
Divers (matériel, informatique, voirie)	29 436,33 €	3%
TOTAL	1 104 869,00 €	



LES RECETTES

Excédent 2019	47 359,66 €	4%
Dotations et réserves	67 844,00 €	6%
Subventions d'investissement	513 081,70 €	47%
Emprunts	258 499,60 €	23%
Autofinancement	131 420,78 €	12%
Divers	86 663,26 €	8%
TOTAL	1 104 869,00 €	

Le capital restant dû correspondant à l'endettement de la commune en 2020 s'élève à 917 920 €.

EN BREF

Travaux d'aménagement au cimetière

Deux containers ont été installés au cimetière, l'un étant destiné aux déchets verts, le second aux emballages, pots en plastique et fleurs artificielles... Des poubelles permettant le tri des déchets ont été également mises en place aux abords des portes principales. Par ailleurs, des travaux facilitant l'accès autour des columbariums sont prévus. Ils seront accompagnés d'un aménagement paysager devant débuter au printemps 2021.



Personnel Communal



Le 31 octobre dernier, Michel François, adjoint technique principal aux services techniques municipaux, a fait valoir ses droits à la retraite. Venant du privé, Michel a été recruté comme contractuel en mai 2009 à l'âge de 51 ans. Comme il donnait entière satisfaction, le 1^{er} janvier 2010, il a été nommé adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire, puis titularisé le 1^{er} janvier 2011. Agent dévoué et efficace, le 7 septembre 2018, il est promu au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Toute l'équipe municipale remercie Michel pour le travail effectué toutes ces années et lui souhaite une bonne et heureuse retraite.

Cérémonie du souvenir



Le 28 juin dernier, c'est dans une ambiance particulière liée à la crise sanitaire que se sont déroulées les cérémonies du souvenir organisées en mémoire des 31 résistants échappés du camp d'internement de Rouillé qui furent massacrés le 27 juin 1944.

En Bref Bibliothèque

Festival des littératures européennes de Cognac

Du 19 au 22 novembre

Soutenez le LEC Festival
et recevez l'affiche !



La bibliothèque de Celle-l'Evescault ainsi que les bibliothèques de Saint-Sauvant, de Lusignan et de Jazeneuil ont participé au prix des lecteurs organisé par le festival des littératures européennes de Cognac. Cette année, la littérature espagnole était mise à l'honneur.

Dix lecteurs ont participé, les livres proposés sont :

De l'autre côté, la vie volée de *Aroa Moreno Duran*

Par delà la pluie de *Del Arbol*

L'expédition de l'espoir de *Javier Moro*

D'Elisabeth à Térésa de *Marian Izaguirre*

Une lecture d'extraits des quatre ouvrages a été mise en scène par Aurélie Emerit, intermittente du spectacle, lors de la soirée de clôture du 16 octobre à la salle des fêtes. Cette soirée musicale aura fait rimer partage, émotion, douceur, mise en valeur des textes et soutien à la culture.

Le dépouillement dans le canton se traduit par :

5 voix pour **De l'autre côté, la vie volée**

14 pour **Par delà la pluie**

11 pour **D'Elisabeth à Térésa**

13 pour **L'expédition de l'espoir**

La remise des prix a eu lieu le samedi 21 novembre à la Salamandre à Cognac. La soirée s'est terminée par la dégustation de mets espagnols.

ECOLE

Le mot du directeur

C'est une école de 7 classes située dans un cadre rural, avec une population le plus souvent bienveillante et qui fait confiance aux enseignants.

Nous avons 148 élèves répartis de la Petite Section de maternelle (3 ans) au CM2. Il s'agit d'une école primaire; gestion par une direction unique de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Depuis 2 ans, nous devons prendre en compte une nouvelle dimension: le regroupement pédagogique intercommunal avec l'école de Cloué qui accueille au total 187 élèves. Pour la maternelle nous avons 2 ATSEM à temps complet, ce personnel s'occupe du bien-être des élèves de maternelle.

Nous avons aussi des Auxiliaires de Vie Scolaire qui aident les enfants porteurs d'une déficience reconnue par la santé. L'école ne serait pas complète si on n'incluait pas le personnel du périscolaire qui s'occupe de la garderie, de la cantine et de la pause méridienne.

Cet ensemble de personnel compose l'équipe éducative qui œuvre autour des enfants. Nous n'avons pas les mêmes contraintes ni les mêmes textes réglementaires et mon rôle de directeur est d'harmoniser tout cela afin de créer un climat scolaire serein pour que tout le monde ait plaisir à venir à l'école.

Eric VIDAL,
Directeur de l'école Perle d'eau

La rentrée à l'école Perle d'eau en période COVID

C'est dans ce contexte particulier que la rentrée 2020-2021 a eu lieu mais l'équipe éducative a su s'organiser, en respectant les consignes sanitaires, pour créer le climat le plus serein possible et que chaque enfant ait plaisir à revenir à l'école. Les contraintes sont bien réelles. L'organisation dans la cour comme dans les classes est bien différente mais le retour de tous les élèves en présentiel était indispensable à leur apprentissage et à leur épanouissement en collectivité !



Accueil périscolaire

Le service de garderie accueille les enfants de 7h15 à 8h35 le matin, de 16h à 19h le soir les lundis, mardis, jeudis, vendredis ainsi que de 11h45 à 12h30 les mercredis. Tous les parents d'élèves ont encore pu compter sur une équipe qui a su s'adapter dans l'intérêt des enfants. Après la phase post-confinement de fin d'année scolaire particulièrement exigeante, l'accueil à l'école a repris à ce jour une forme plus habituelle, avec des activités récréatives, tout en respectant les exigences sanitaires.



Saviez-vous pour la cantine ?

Les menus de nos bambins sont élaborés par un diététicien et préparés intégralement au sein de notre cuisine avec des produits de qualité. La cantine a la lourde responsabilité de distribuer 280 repas pour 3 écoles : Saint-Sauvant, Cloué et Celle l'Evescault.



L'équipe complète du SIVOS

Accueil, restauration et hygiène. Une équipe impliquée et motivée.

De gauche à droite : Véronique (cantine et périscolaire le soir), Nathalie (Responsable périscolaire), Sandrine (périscolaire matin, midi, soir et transport des repas), Yolaine (Accompagnatrice transport et périscolaire du midi), Corinne (périscolaire matin midi et soir), Adeline (cantine). Sur la table : Laura (périscolaire midi), Isabelle (Responsable cuisine).

L'épicerie solidaire

L'épicerie solidaire Arc-en-Ciel en Pays Mélusin est une association loi 1901, ayant pour but de mettre à disposition des personnes du canton à très faibles ressources, des denrées alimentaires et quelques autres fournitures.

Ouverte depuis le 8 octobre 2010, voilà 10 ans que l'épicerie solidaire permet de venir en aide à toutes personnes dans le besoin par l'achat de produits alimentaires et de consommation courante à prix réduit (10% du prix usuel).

Ces produits sont présentés dans un espace aménagé en libre service, situé 57 Avenue de Poitiers à Lusignan ouvert deux jours par mois de 14h30 à 18h00 (le 1er et le 3ème vendredi).

Les bénéficiaires y ont accès selon des plages horaires définies pour chacune des communes du canton Mélusin (s'adresser à la Mairie).

Son accès est soumis à des conditions de ressources.

Vous êtes ponctuellement en situation difficile, vous bénéficiez de la CMU, vous êtes au chômage, à la retraite ou bénéficiaire du RSA... vous pouvez être aidé(e).

Renseignez-vous auprès de la Mairie ou de l'assistante sociale. Après une évaluation de votre situation, il vous sera délivré une carte donnant accès à l'épicerie solidaire pendant une période de 6 mois avec possibilité de renouvellement.

Les produits de consommation sont distribués par la Banque Alimentaire, d'achats via des plateformes d'achats ou de dons de grandes surfaces.

L'épicerie solidaire permet aussi l'achat de vêtements issus de dons, à des prix très bas. Une braderie organisée quatre fois par an et ouverte à tous, permet de récolter des fonds pour l'achat de matériel nécessaire à l'aménagement de l'espace d'accueil des bénéficiaires.

Aujourd'hui, l'épicerie solidaire bénéficie de l'aide de Grand Poitiers par la mise à disposition des locaux et aussi d'un camion et deux agents pour les transferts des denrées. Malgré des débuts avec une quarantaine de bénévoles, aujourd'hui ce sont vingt-cinq personnes qui se devouent pour apporter leur aide aux gens dans le besoin. Jusqu'en début d'année, ce sont près de 250 personnes soit environ 100 familles qui bénéficiaient de ce soutien. Depuis le confinement, le nombre de personnes accueillies a diminué sans explication.

Si vous êtes en difficulté, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie. En fonction de votre situation et même si vous êtes hors du barème, un colis d'urgence pris en charge par la mairie pourra vous être attribué ainsi qu'un droit pour l'épicerie solidaire.

N'hésitez pas ! Poussez la porte de la mairie ! On peut vous venir en aide.



EPICERIE SOLIDAIRE

57 avenue de Poitiers

86600 Lusignan

Tél. 05 49 03 47 74

ou 07 68 13 43 31

Le repas des Aînés



Chaque année, le CCAS de notre commune offre un repas à tout habitant de plus de 65 ans. C'est environ 90 convives qui se retrouvent autour d'un bon repas préparé par un traiteur local et où le boulanger les gâte avec ses desserts et ses chocolats.

Chaque année, une animation musicale est aussi offerte à cette occasion et elle permet surtout l'échange de quelques pas de danse dans la bonne humeur.

Malheureusement, la crise sanitaire contraint la municipalité à ne pas organiser ces retrouvailles.

Malgré les bons moments de convivialité et l'occasion de se retrouver en début d'année, il n'est pas concevable de prendre des risques.

Ce n'est pas pour autant que l'équipe municipale a oublié les aînés de notre commune.

Les années précédentes, un colis était offert à ceux qui ne pouvaient pas se déplacer pour raisons médicales.

Le conseil municipal a donc décidé d'attribuer un colis pour toute personne de plus de 65 ans.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, chaque personne seule ou en couple a pu déguster les produits du colis fournis par des artisans locaux.

L'année 2020 restera exceptionnelle et nous espérons pouvoir tous se retrouver l'année prochaine autour d'un bon repas et d'une belle animation.



Le Conseil Municipal des Jeunes

La nouvelle équipe municipale avait souhaité la création d'un Conseil Municipal des Jeunes. Le but est de mobiliser des jeunes, de les accompagner dans des projets et de les faire participer à la vie de leur commune.

Devenir un(e) jeune élu(e) c'est apprendre à être citoyen(ne) et s'initier à la démocratie. Le CMJ est une structure institutionnelle, qui se présente sous la forme d'un lieu privilégié d'apprentissage, d'animation et d'exercice de la démocratie locale, et qui reconnaît le jeune comme citoyen à part entière.

L'objectif est de prendre en compte le jeune comme un partenaire à part entière, lui offrir un cadre idéal pour s'exprimer, être force de proposition et être écouté. C'est une opportunité de participer à la vie sociale et civique et d'apprendre la citoyenneté.

A l'occasion des chantiers loisirs de cet été, la volonté de créer un Conseil Municipal des Jeunes a été rappelé aux jeunes présents. Après avoir trouvé la bonne organisation, une présentation sera faite débouchant à un appel à candidature afin de constituer ce conseil dans le premier trimestre 2021.

Qui fait quoi ?

	Commune	SIVOS	Grand Poitiers	SIVEER
Urbanisme - délivrance des permis	✓			
Urbanisme - Instruction et délivrance des autorisations de travaux	✓			
Urbanisme - Police	✓			
Chemins ruraux	✓			
Entretien cour d'école	✓			
Bâtiments communaux (Eglise, Salle des fêtes, Mairie, Gîtes et logements communaux)	✓			
Entretien centre bourg	✓			
Etat civil	✓			
Police	✓			
Elections	✓			
Cimetière	✓			
Espaces verts	✓			
Equipements touristiques	✓			
Sentiers de randonnées - Hors cadre du schéma directeur des sentiers de randonnées du Grand Poitiers	✓			
Action sociale	✓			
Animaux errants et dangereux	✓			
Défense extérieure contre l'incendie (DECI)	✓			
Débit de boisson	✓			
Recensement	✓			
Autorisation des ventes au déballage	✓			
Ouverture dominicale	✓			
Ecoles et périscolaire		✓		
Bâtiments scolaires		✓		
Urbanisme réglementaire			✓	
Urbanisme - Instruction des permis (PLU, SCOT)			✓	
Voirie communale (sauf centre Bourg)			✓	
Ordures ménagères			✓	
Eclairage public			✓	
Mobilité			✓	
Développement touristique			✓	
Sentiers de randonnées dans la cadre du schéma directeur des sentiers de randonnées de Grand Poitiers			✓	
Gens du voyage			✓	
Eau potable				✓
Assainissement				✓

Nota important

Pour les services de Grand Poitiers et du SIVOS, la porte d'entrée reste la commune. Par exemple si vous avez un souci avec la collecte des ordures ménagères, vous appelez la mairie.

voirie

Les travaux et l'entretien courant sur la voirie ont pu se poursuivre pendant l'année 2020 malgré les contraintes sanitaires et l'année 2021 verra la continuité de l'entretien de la voirie communale par Grand Poitiers. Forte d'un territoire vaste de 42km², notre commune nécessite une attention toute particulière à l'entretien de son réseau. Grand Poitiers et la municipalité réfléchissent aux programmes d'investissement de voirie et des aménagements à venir.



Travaux à Cellevezais

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques débutés le 20 juillet sous maîtrise d'ouvrage de SOREGIES et réalisés par la société Ancelin se sont achevés sur le domaine public à la mi-octobre 2020. Les travaux se sont poursuivis sur le domaine privé pour se terminer fin 2020.



Travaux secteur La Parenterie - La Livraie

Les travaux pour l'enfouissement des lignes électriques aux lieux-dits La Parenterie et La Livraie auront lieu en 2021 sous maîtrise d'œuvre de la SOREGIES.

Travaux Free

Intervention de l'entreprise privée S3A pour le compte du fournisseur d'accès télécoms Free qui s'implante sur le territoire. Des travaux au bord de la départementale D742 permettent de se relier au Nœud de Raccordement Abonné (NRA) se trouvant au stade.

Des travaux de génie civil sont également prévus pour le passage de fourreaux sur chemin N°30 pour raccorder à l'antenne mobile du Coudret à proximité de la départementale D97.



Programmation des travaux communaux

Le programme d'entretien des chemins ruraux a repris à l'automne 2020 (le

confinement n'ayant pu permettre de réaliser les opérations escomptées au printemps). Le renforcement des chemins se poursuivra au printemps 2021 sur les secteurs non traités de l'automne. De plus les interventions d'élagage et de coupes d'entretien seront poursuivies dans ces chemins ruraux en début d'année 2021.

Les entretiens courants sur les bords des voies communales, broyage, élagage, taille d'entretien par Grand Poitiers ont repris dès le mois d'octobre 2020 et s'étaleront jusqu'au mois de février 2021.

Programmation des travaux départementaux

La dernière rencontre avec les services départementaux ont permis de préciser la programmation des prochaines interventions sur le territoire.

Elle concernera pour l'année 2021, un programme de réfections de la route départementale RD97 de la Montée Rouge (carrefour RD96 / RD97) au village des Minières.

Le prochain programme quinquennal est en cours d'élaboration par le Département, la commune prévoit de s'y inscrire pour l'organisation de futures opérations.

aménagement



Lutte contre la fracture numérique

A un moment où les métiers du tertiaire et des services exigent d'être de plus en plus exercés à domicile, les Célestins deviendront dépendants à des raccordements de réseau internet de qualité. Notre vaste territoire rural n'a pas toujours été favorisé mais la situation tend à progressivement s'améliorer.

Déploiement de la fibre en Vienne



La Fibre permettra l'accès au très haut débit et sera une avancée majeure pour un maillage équitable du territoire. Le marché a été attribué à Orange. Les raccordements iront jusqu'à la pose d'une prise à l'intérieur des logements ou des entreprises.

A ce jour, les services départementaux nous donnent les informations suivantes : les lieux-dits à l'Est de la commune (limitrophes à Vivonne) seront raccordés en 2021/2022. Les travaux du Centre bourg débuteront en 2023. Les travaux pour le reste de la commune débuteront en 2024.

Opération de montée en débit



Comme la fibre ne sera effective qu'à moyen terme, Celle l'Evescault vient de bénéficier d'une nette montée en débit par les lignes cuivrées sur une partie de son territoire. La technologie VDSL remplace avantageusement l'ADSL de par sa stabilité de connexion, l'accès aux offres triples Téléphone, Télé et Internet et bien sûr des débits très supérieurs en fonction des lignes téléphoniques et de la vétusté de l'habitation. A cela une contrainte, le VDSL n'apporte que des avantages si l'utilisateur se trouve jusqu'à 1km de câblage du Nœud de Raccordement Abonné (NRA) se trouvant au stade.

A ce jour seul Orange nous propose une offre VDSL.

Box internet par connexion 4G

De plus en plus de Célestins, excentrés et ne bénéficiant pas de connexions ADSL convenables à leur utilisation, se sont dirigés vers des offres Box Internet utilisant les réseaux de téléphonies 4G. Si vous disposez d'une réception 4G correcte à votre domicile, vous pourrez très certainement avoir une meilleure expérience utilisateur en attendant la fibre.

Prévention et sécurité

Il était nécessaire de réaménager l'accessibilité de la citerne de défense incendie de Vaugeton à proximité des Établissements RIQUET afin d'adapter les sorties de la réserve et faciliter le raccordement des camions SDIS.

Des travaux ont été effectués pour faire ressortir les tubes inox et répondre aux exigences des services de secours. Les travaux, en régie, de la nouvelle réserve incendie sur le village de Cellevezais se poursuivent pendant l'hiver.



La migration de votre connexion ADSL standard vers une offre VDSL boostée n'est pas automatique même si votre ligne est opérationnelle.

Vous devez contacter votre fournisseur d'accès !



Les Donneurs de sang

Pendant le confinement, l'association des donneurs de sang de Celle l'Evescault a dû organiser sa collecte du 15/04/20 sur rendez-vous sur le site <http://www.resadon.fr/>.

Un grand merci pour votre mobilisation incroyable au cours de cette collecte. L'équipe de l'EFS et de l'association ont mis en place des mesures afin de faire respecter scrupuleusement les règles de distanciation sociale ainsi que les gestes barrières.

Sur 48 donneurs prévus, 47 se sont présentés, 43 prélèvements ont pu être réalisés dont 2 nouveaux.

Cette organisation sur rendez-vous a permis une collecte très fluide. Tous se sont présentés et nous avons même pu accueillir 2 nouvelles donneuses qui n'avaient pas de rendez-vous.

Cette méthode a convenu à l'ensemble des donneurs :

Pas d'attente, une très bonne gestion du temps, un planning honoré. Des donneurs en sécurité car beaucoup moins d'attente.

Nous regrettons que les collectes qui ont suivi le dé-confinement ne se soient pas faites sur rendez-vous.

Une étude est en cours par l'EFS pour continuer à organiser les collectes avec le site resadon car cette organisation n'aurait pas que des répercussions positives sur le nombre des prélèvements.



Lors de notre collecte du 18/08/20, 45 dons étaient prévus 49 se sont présentés, 47 ont été prélevés dont 3 nouveaux. Malgré cette période estivale et caniculaire, nous avons assuré une très bonne collecte. Nous avons eu la visite de France 3 qui a pu témoigner de l'élan de générosité des donneurs même en vacances.

merci !

Nous tenons à remercier les membres de l'association de Cloué qui grâce à leur implication nous aident à augmenter chaque année le nombre de prélevés. De bonnes relations entre nos deux communes et une bonne entente constatée par les infirmières de l'EFS nous permettent de réaliser de bons résultats.

Nous tenons à remercier à nouveau tous les donneurs et nouveaux donneurs.

C'est grâce à vous que des milliers de vies sont et pourront être sauvées.

Donner son sang est un acte de partage, un don de soi, un geste vital et irremplaçable, et vous rappelons que

« Nous avons besoin de vous sur la durée et de manière régulière car les besoins en produits sanguins restent constants »

Engagez vous! Prenez le temps de sauver des vies. Partagez votre pouvoir.

Les dates des collectes à retenir en 2021

COLLECTES DE CELLE L'EVESCAULT

Vendredi 05/02/21 de 15H à 19H
prévision 45 prélèvements

Jedi 03/06/21 de 15H à 19H
prévision 45 prélèvements

Mardi 28/09/21 de de 15H à 19H
prévision 45 prélèvements

COLLECTES DE CLOUÉ

Mardi 06/04/21 de 15H à 19H
prévision 43 prélèvements

Vendredi 30/07/21 de 15H à 19H
prévision 43 prélèvements

Mercredi 24/11/21 de 15H à 19H
prévision 43 prélèvements

Si vous souhaitez devenir **bénévole et ambassadeur** de cette cause jugée d'utilité publique, venez nous rejoindre afin de :

- ▶ Promouvoir le don de sang (auprès des écoles ...),
- ▶ Distribuer des tracts et sensibiliser le grand public,
- ▶ Créer des manifestations ou des opérations spéciales (lotos, marches ...),
- ▶ Aider l'EFS à organiser des collectes.

Petit côté pratique

L'association possède 20 tables et 34 bancs. Elle vous les propose en location pour vos événements familiaux et associatifs au prix de 3€ la table et 1€ le banc.

Prendre contact auprès de Claude Giraud
Tél. 05 49 43 46 99 ou 06 69 05 71 30

Emergence

Art et Science



L'association culturelle EMERGENCE ART ET SCIENCE a poursuivi ses activités de façon réduite malgré la crise sanitaire. La saison a commencé seulement en juin avec une « promenade photographique » qui est restée en place jusqu'à mi-novembre et a connu un succès certain. Il faut dire que les 28 photographies géantes disposées dans le parc du château de La Grange étaient particulièrement bien mises en valeur dans ce cadre verdoyant.

La galerie a pu rouvrir en août avec la poétesse et plasticienne Dominique

Masson qui nous a fait partager son amour des arbres. En septembre Jo-elle nous a enchantés avec ses peintures oniriques.

Pour terminer la saison, d'octobre à mi-novembre la galerie a accueilli l'extraordinaire sculptrice irakienne Raghad et l'excellente peintre Hélène Degraal qui nous ont proposé une exposition de très grande qualité.

Pour ce qui est de la musique et de la danse, les concerts des musiciens indiens qui étaient programmés, ont dû être annulés car nos artistes sont restés confinés

à Calcutta. De même, la danseuse kathak, Labonee Mohanta et la danseuse odissi, Anindita Nanda sont restées bloquées aux Etats Unis. Espérons que toutes et tous pourront venir en 2021...

Au printemps prochain, si tout va bien et en collaboration avec la « Maison Pour Tous » de Lusignan, nous accueillerons en résidence l'artiste congolais Malix qui mêle au Rap, la musique traditionnelle originaire du Katanga appelée Karindula.

HOMMAGE à Yves-Michel GARGOUIL



Le Professeur Gargouil, ancien conseiller municipal, nous a quitté le 22 août 2020.

C'est en 1975 que le professeur Gargouil s'est installé dans notre commune au château de La Grange. Quelques années plus tard, il crée le laboratoire CELASTER qui deviendra plus tard CEREP, une entreprise florissante qui compte aujourd'hui près de 200 personnes.

Les débuts du laboratoire se font dans les dépendances du domaine de La Grange. Plus tard, la commune de Celle construit le premier bâtiment qui est d'abord loué puis vendu à l'entreprise qui put ainsi se développer avec le succès international qu'on lui connaît.

Conçu sur un concept original, ce laboratoire a été un des premiers à utiliser l'informatique pour analyser les nouvelles molécules. Le professeur Gargouil avait aussi le projet d'une usine de fabrication de médicaments génériques à Celle L'Evescault. Malheureusement les politiciens de l'époque ne l'ont pas suivi, car ils ne croyaient pas au développement des médicaments génériques... Cette usine s'est faite, mais en Roumanie...

Professeur titulaire de la chaire de physiologie à

l'université de Poitiers, Yves Michel Gargouil a créé le cursus universitaire GPhy. Le parcours GPhy (Génie Physiologique, Biotechnologique et Informatique) a maintenant près de 50 années d'expérience dans le domaine de l'industrie pharmaceutique et de la santé. Un partenariat très fort avec les professionnels a permis d'adapter au mieux les contenus de formation aux besoins de l'industrie, garantissant depuis son origine un taux d'insertion exceptionnel (100% d'embauche en moins de 3 mois).

Une fois à la retraite, il crée avec sa sœur, l'écrivaine Françoise Xenakis, l'association EMERGENCE ART ET SCIENCE. Cette association culturelle en milieu rural est toujours active malgré la disparition de son créateur.

Enfin, n'oublions pas également, qu'Yves-Michel Gargouil a été résistant durant la deuxième guerre mondiale. Déclarant avoir 23 ans alors qu'il n'en avait que 17, il fut membre du SOE (Special Operations Executive), qui dépendait des services secrets britanniques. Il a reçu la médaille de la résistance et celle de la DCRI (Direction centrale du Renseignement Intérieur).

Le Comité des Fêtes de Comblé

La fête de Comblé est une traditionnelle fête de village qui existe depuis 1977.

Cette fête se prépare sur 2 jours avant le jour J (avant dernier dimanche d'août) avec l'aide de nombreux bénévoles pour le montage des tivolis et des stands.

On peut venir, sans inscription, déguster un excellent méchoui préparé essentiellement par les gens du village et tout cela en musique, jeux de fléchettes et chamboule- tout pour amuser les enfants et tirage d'une super tombola pour clôturer la soirée.

Malheureusement, cause Covid, cette année 2020, nous avons dû annuler notre fête annuelle mais le rendez-vous est remis à 2021.

Souhaitant que cette description de notre fête vous donne satisfaction.

Cordialement

M. Francis Quintard



Méchoui préparé par les gens du village

yoga



près de chez toi!



à Comblé - Celle l'Evescault.

Mieux respirer et se respecter dans le mouvement pour un corps en meilleure forme, un esprit apaisé et un cœur content... ce sont quelques-unes des raisons pour lesquelles j'aime tant le yoga.

Tu viens pratiquer ?

Un joli cadre, un espace convivial, des petits groupes, tout pour se sentir bien. Le yoga s'adapte aux différents âges et corps, alors même si tu crois que le yoga, c'est pas pour toi, tu peux venir en faire l'expérience.

Les cours durent 1h15, du mardi au vendredi à différents créneaux horaires. Tu peux nous rejoindre à tout moment de l'année et le premier cours est offert!

- ▶ Cours petits groupes - Réservation au 07 69 21 13 25
- ▶ Cours particuliers et cours à domicile
Réservation par email : jolitouyoga@gmail.com
- ▶ Méditation et respiration en ligne

Au plaisir de t'accueillir,

Jocelyne

Diplômée de l'école Ekhart Yoga - certifiée Yoga Alliance internationale

LES FELESTINS

C'est début 2020 que le projet d'association Les Félestins est né. L'objectif de cette association est d'animer la vie sociale de la commune à travers l'organisation de manifestations variées. Malheureusement, la Covid nous a arrêtés dans notre élan. Nous attendons avec impatience de meilleurs jours et espérons pouvoir vous proposer rapidement des manifestations festives qui nous permettront d'oublier cette période difficile pour tous.



La Maison Pour Tous

Créée le 3 avril 2018, la Maison Pour Tous du Pays Mélusin s'est donnée comme objectif la création d'un centre socio-culturel du Pays Mélusin.

Ses actions visent ainsi à :

- ▶ Fédérer et coordonner les initiatives locales.
- ▶ Animer le territoire au sein de Grand Poitiers.
- ▶ Développer des projets citoyens, culturels et festifs accessibles à tous.
- ▶ Combattre la fracture numérique.

Depuis le premier septembre 2019, un bureau a été mis à disposition par Grand Poitiers dans les locaux de la Maison des Services de Lusignan.

La Maison Pour Tous (MPT) développe des activités qui font appel à des partenariats avec les associations du territoire, quels que soient leurs domaines de compétence (culture, sport, vie sociale,...).

Par ailleurs, une place importante est laissée aux jeunes, tant dans les prises de décision ou le suivi administratif de l'association, que dans la mise en œuvre des activités : émissions de Webradio, programmation et organisation des animations.

Alimenté par les communes et les associations, l'agenda disponible sur internet (facebook, instagram) permet de diffuser un récapitulatif des événements du territoire.

Solidarité – Environnement – Insertion (SEI) de Saint-Sauvant et la MPT se sont rejoints sur le projet de centre socioculturel, sur les conseils de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) et de Grand Poitiers. L'agrément, par la CAF, d'un dossier de préfiguration de l'Espace de vie Sociale va permettre de financer le projet.



De nombreux projets
vont émerger,
rendez-vous sur
 [laMaisonMelusine](https://www.facebook.com/laMaisonMelusine)
www.mtpmelusine.fr

BOULANGERIE DECHARTE

A la question « où trouver une quinzaine de différents pains, sans compter les hors-séries pour les fêtes, une grande diversité de desserts avec, là aussi, les incontournables petits choux de la Saint Valentin, des viennoiseries faites maison, et enfin de fins chocolats », vous répondez « à la boulangerie Decharte ». Installés depuis 2007, Magali et Sébastien savent ravir nos papilles et nous invitent à pousser la porte de leur boulangerie du mardi ou samedi de 7h à 13h et de 16h à 19h30 et dimanche et jours fériés de 7h à 13h.



LES POULETS DE PIZAIS

Une histoire de famille dans la campagne célestine, Augustin de Bonnaventure est revenu sur les terres de son enfance pour dit-il « le cadre de vie, être son propre patron et développer une agriculture durable et responsable ». Les poulets qu'il vous propose, sont élevés en plein air et nourris avec les céréales produites sur l'exploitation. Aussi, si vous voulez déguster de véritables poulets fermiers, passez commande en téléphonant au 05 49 43 53 29 et, rendez-vous ensuite à Pizais pour les récupérer.



LE DOMAINE DU PARC

Jean Frédéric Granger ou comment concilier la diversité! Au Parc, vous pourrez trouver un espace où garer votre camping-car, une salle de réception (90 personnes) dans laquelle vous pourrez savourer des mets à base de « chèvre » : terrine, rillettes, saucisson, saucisse, fromage et enfin cannelés au lait de chèvre. Ah, j'oubliais, votre peau aussi, pourra goûter au lait de chèvre via de petits savons. N'hésitez pas aussi à aller à la rencontre des quelque 300 chèvres Saanen et des 4 boucs Boer bichonnés par les 5 salariés intervenant sur la propriété labélisée Bio depuis mai 2020.



LES REINES DE LA VALLÉE DU CLAIN

A la Reliette, les Reines de la Vallée du Clain vous invitent à écouter une mélodie aussi douce que le miel que vous propose Dominique Carrage. Dominique a choisi d'exercer un « métier passion » qui allie à la fois récolte et vente de miel et produits dérivés à l'élevage et la vente de reines et d'essaims. Depuis 2015, les quelque 310 colonies font fleurir les étals de la boutique : miel d'acacia, de fleurs d'été, de châtaigner, de sarrasin, de ronces,..., pour certains primés au concours Miel, ayant chacun leur propre saveur et propriété (maux de gorge, trouble digestif, cicatrisant, ...) et qui entrent dans la composition de pain d'épices, de bonbons, de nougat et de vinaigre.

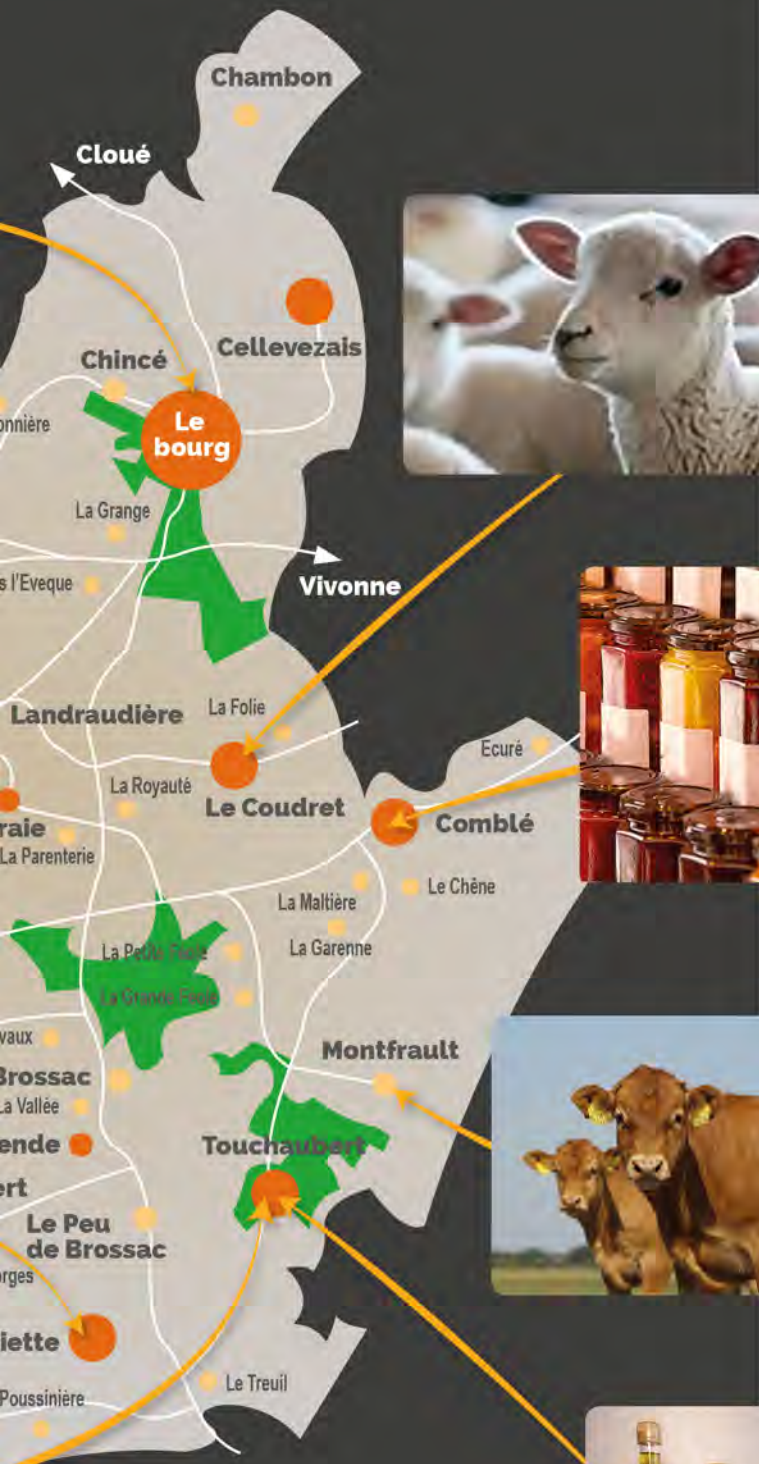


LE SAFRAN DU PAYS MÉLUSIN

Le sol argilo-calcaire et les terres ensoleillées de Touchaubert permettent à Jean-François Bourcier de cultiver de jolies fleurs violettes dans lesquelles sera ensuite récolté le safran. Décliné en sirop, associé à du caramel pour faire des bonbons, à des fruits pour de la confiture ou encore dans sa forme la plus classique, les pistils, le safran



Nos producteurs CÉLESTINS



LES MOUTONS DE LA BARAUDIÈRE

Si je vous dis « Ile de France » à quoi pensez-vous ? Certainement pas à une race de brebis. Et pourtant, cette dernière est élevée à La Baraudière. Comme une évidence et une fois ses diplômes en poche, Damien Rouvreaux a repris l'exploitation familiale et s'est orienté vers l'élevage : les 500 brebis composant son cheptel sont nourries avec les céréales et fourrages produits sur ses terres. Environ 25 agneaux par an sont proposés à la vente. Aussi, pour goûter aux agneaux made in Celle l'Evescault, réserver vos colis (gigot, saucisses,...) au 06.61.44.94.36



AU JARDIN GOURMAND

Vous êtes plutôt sucré ? les 25 différents parfums de confitures (cassis, cornouille, nèfle, pêche amande vanille, coing cido (coing au goût de citron), pomme argouse, confiture de Noël, confit de romarin...) vont émerveiller vos papilles. Plutôt salé ? les condiments, boutons d'Hémérocalles marinés, courgette aigre-doux au curry, ketchup à la cornouille, pesto à l'ail des ours,... sont faits pour vous. Catherine Pousin vous accueille dans sa boutique, à Comblé. 7 ha certifiés Bio sur lesquels poussent des fruitiers bien implantés depuis 2017 auxquels viennent s'ajouter des variétés innovantes. Une envie de toujours se renouveler.



ÉLEVAGE BOVIN

C'est l'histoire des vaches Limousines et des 4 taureaux, véritables étalons, hébergés à Montfroult chez Francis et Marylène Péguin. Cette dernière a débuté il y a plusieurs décennies avec, depuis 2000, la vente de caissettes de viande de génisse et de veau rosé. Pourquoi rosé me direz-vous ? parce qu'il est nourri avec une alimentation variée qui lui permet de ne pas être carencé en fer. C'est par le bouche-à-oreille que tous deux vendent leur viande directement à la ferme. Cette histoire se conjugue désormais à l'imparfait. Augustin de Bonnaventure a repris l'exploitation le 1^{er} décembre et continue avec bienveillance et implication l'élevage de ses vaches et la vente de viande sous le même format : 1 vente tous les 2 mois.



LE JARDIN DU COIN

L'aventure du jardin du coin se définit ainsi : Cuisine, plantes aromatiques, rencontres déterminantes, fleur de sureau, jardin, diversité, serpolet, violette, hysop, menthe. Acquisition de 2 terrains, nature, fleurs, insectes, fruitiers, « petite » production, respect des saisons et des floraisons, transformation artisanale, sirop, tisanes, aromates, confits, assaisonnements, partage.

Passion, contact humain, marchés, réseau, plantes anciennes, nouvelle création, Touchaubert. Tél. 05 49 42 51 30.



Liste non exhaustive réalisée sur la base des informations en notre possession à ce jour.

Idées Recettes avec les produits de nos producteurs



Escalopes de poulet à la crème de safran

Faire dorer, 6 min à la poêle avec 20g de beurre, les escalopes de poulet coupées en lanières. Saler, poivrer ; réserver. Peler, émincer les échalotes, puis les faire revenir 3 min dans la même poêle non lavée, avec le reste de beurre. Verser le Pineau des Charentes, en augmentant le feu et en grattant le fond de la poêle. Verser la crème liquide, la dosette de safran, sel, poivre ; faire bouillir 1 min. Verser dans un plat, parsemer de filaments de safran ; servir chaud.



Tartines aux céréales chèvre & confit de romarin

Disposer 2 tranches de bûche de chèvre sur chaque tartine de pain aux céréales. Les mettre au four (180°C) environ 10 min jusqu'à ce que les chèvres soient dorés. Les sortir et ajouter une cuillère de confit de romarin sur chaque tartine.



Epaule d'agneau confite au miel

Dans une cocotte, faire dorer l'épaule d'agneau sur toutes ses faces. Enlever du feu, ajouter le miel, les gousses d'ail, le laurier, le thym et le romarin. Mouiller avec le vin blanc. Saler, poivrer et arroser d'un filet d'huile d'olive. Enfourner dans le four (150°C). Après 2 heures, ajouter les carottes épluchées entières et poursuivre la cuisson pendant environ 3 heures à 120°C jusqu'à ce que la viande soit bien tendre.



Filet de bœuf au sirop de sureau

Couper le filet en 4 médaillons. Saler et poivrer légèrement, les rouler dans la farine et les tapoter pour faire tomber le surplus. Porter le fond de viande et le jus de sureau à ébullition, assaisonner avec sel et poivre. Laisser réduire le liquide à feu doux. Parfumer en complément avec de la gelée de sureau selon votre goût. Monter cette sauce avec 50 g de beurre bien froid. Faire fondre un peu de beurre dans une petite sauteuse, pour y faire dorer à feu doux le bœuf (5 minutes). Répartir la sauce sur les assiettes chaudes et disposez un médaillon. Servir avec un écrasé de pommes de terre.

A vous de jouer maintenant...

Où retrouver les mets de nos producteurs ?

Facile ! Allez à leur rencontre

- ▶ Au sein de leur exploitation
- ▶ Sur les différents marchés : Vivonne, Saint-Sauvant, Poitiers, Notre-Dame...
- ▶ A la boulangerie Decharte à Celle l'Evescault
- ▶ A Brin de Pierre à Vivonne
- ▶ A La Liguette, La cagette à Ligugé
- ▶ ...



Plan d'alimentation Territorial (PAT) Grand Poitiers - Communauté urbaine

GRAND POITIERS Communauté urbaine grandpoitiers.fr

Préserver ou reconquérir la vocation agricole des terres

Accompagner

l'évolution des pratiques en faveur d'une agriculture rémunératrice pour les agriculteurs, d'une part, et respectueuse de la ressource en eau potable indispensable à l'alimentation, d'autre part

Conforter ou accompagner

la création de filières courtes ou de proximité

Sensibiliser et éduquer

les consommateurs locaux à une alimentation saine et de qualité

Accroître

l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et sous signes de qualité, dont les produits issus de l'agriculture biologique

La préservation de la qualité de la ressource en eau potable est indispensable à l'alimentation. Depuis 25 ans, les politiques redoublent de mesures incitatives ou coercitives destinées à juguler les pollutions d'origine agricole, pourtant les améliorations constatées sur le terrain sont très lentes.

Il ne semble possible de réduire significativement l'usage des intrants qu'en agissant sur l'ensemble du système de culture. De tels changements de pratiques doivent être accompagnés pour lever les freins à la généralisation de pratiques économes en intrants. Le revenu des exploitants agricoles doit être maintenu et sécurisé. Relocaliser l'alimentation et développer des circuits alimentaires de proximité apparaît comme l'un des moyens de créer de la valeur ajoutée au bénéfice des agriculteurs, tout en répondant à une demande sociétale croissante sur la qualité des produits, la connaissance des producteurs et des méthodes de production.

Pour « manger local » et « manger mieux », l'offre de produits locaux et sous signes de qualité, dont les produits issus de l'agriculture biologique, doit se développer et se structurer sur le territoire (production, transformation, logistique, distribution, commercialisation). Par un engagement financier des acheteurs publics auprès de producteurs et de transformateurs locaux, la restauration collective est l'un des leviers d'une politique publique en faveur d'une agriculture nourricière relocalisée et d'une alimentation « saine, durable et accessible à tous ».

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Grand Poitiers Communauté urbaine est également un projet social qui entend conforter l'insertion par l'activité économique, la lutte contre la précarité alimentaire en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire, et la santé en lien avec la nutrition. À cet égard, le territoire de Grand Poitiers bénéficie déjà d'un réseau exceptionnellement dense de 70 points d'accès à l'aide alimentaire, de 14 épiceries sociales et solidaires, de 5 restaurants d'insertion et de plusieurs jardins d'insertion.

Sources de financement :

Programme National pour l'Alimentation (PNA),

Lauréat de l'appel à projets 2018-2019,

► Région Nouvelle-Aquitaine

► Europe (programme Leader Prox6vallées)

La dynamique de l'écosystème rural-urbain



La vie économique

Commerces, entreprises et artisans

DECHARTE

Boulangerie Pâtisserie

8 rue de l'Orme
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 05.49.43.56.50
magalidecharte@live.fr

SARL AGENCEMENT GÉTREAU

Cuisine, Salle de bain, Dressing

10 rue de la Roche Grolleau
86600 LUSIGNAN
Tél : 07.87.07.10.62
contact@agencementgetreau.fr

PMBS

Entreprise de peinture

26 rue des Erables
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.89.27.20.49
pmbs.finitions@gmail.com
Facebook : PMBS

BATI MOITOU

Maçonnerie-couverture rénovation

Montfraut
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.29.37.24.55
cpl86@orange.fr

SARL GEFFARD THETAS

Electricien

10 allée des Vignes
86190 QUINCAÏ
Tél : 06.32.99.18.95
franck1.geffard@orange.fr

Avenir Entretien Dépannage (AED)

Plombier Chauffagiste

M. BARBOT
1 route des Résistants
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.12.01.07.71
barbotjeanmarc@gmail.com

COLOREA

Entreprise de peinture

M. Andy BLANCHARD
6 rue des Longères
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.74.90.94.98
colorea86@gmail.com

Les Petites Beautés

Esthéticienne à domicile

Mme GAILLARD Céline
18 Grand'rue
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.88.89.67.82
celine.gaillard86@laposte.net
www.lespetitesbeutes.fr

KETSYA CRÉATION

Vêtement, sacs et accessoires en wax pour femmes et hommes

22, rue des Erables
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 07.50.21.35.76
ketsyacreation@gmail.com

BROQUEREAU

NATUROTHÉRAPIE

25 rue des Carmélites
86000 POITIERS
Relai 2 rue du Moulin de Celle
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.76.35.44.73
norbulamo13@gmail.com

L'INSTANT COIFFURE

Coiffure Dames - Messieurs

Mme Patricia GEAY
10 Grand'rue
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 05.49.43.27.00
patricia.geay@hotmail.fr

Au Doux Soin

Soin REIKI USUI - Initiations

19 rue des Chênes
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.07.59.24.41
audouxsoin@gmail.com

EUROFINS CEREP

Le Bois L'Evêque
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 05.49.89.30.00

Les Reines de la Vallée du Clain

Produits de la ruche
M. CARRAGE Dominique
La Reliette
18 rue des Bergeottes
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 07.82.08.18.55 /
05.49.52.14.16
d.carrage@orange.fr

Stop insectes et nuisibles Travaux en hauteur

Vincent JOSSO
Tél : 06.34.22.36.81

SOCARI

Lieu dit Vaugeton
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.49.89.09.09
contact@socari.fr e.denis@
goindustry-group.com
www.socari.fr

Mon petit salon

Coiffeuse à domicile

Alison NEVEUX
05.49.57.13.12

SCEA du Domaine du Parc

Jean-Frédéric GRANGER
1 rue des Carmes - Le Parc
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.84.01.10.02
domaine-du-parc86@gmail.com

Au Jardin gourmand

SCEA EQUI FLORE

Confitures artisanales

Comblé
14 route de l'Ancienne Auberge
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.16.03.67.81
catherinepousin@orange.fr /
aujardinggourmand@orange.fr

Safran du Pays Mélusin

Jean-François BOURCIER
Touchaubert
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.34.69.74.44
jfbourcier@wanadoo.fr
www.safrandupaysmelusin.fr

Pension de chevaux

CHARLOT Lucie
4 bis route de l'Ancienne Auberge - Comblé
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.66.14.81.09
cg.quaterhorses@gmail.com

Alain Baudy Autovision

Contrôle Technique Auto

3 rue Saint Macou
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 05.49.43.52.43
alain.baudy0365@orange.fr

COMMUNIK' A' SONS

Simon GOUDEAU
Tél : 06.58.01.88.11
contact@simongoudeau.fr
www.simongoudeau.fr

Le Jardin du Coin

Plantes aromatiques et médicinales

M. Laurent COUSSY
Touchaubert
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 05.49.42.51.30
karinelaurent@lejardinducoin.fr
www.lejardinducoin.fr

IAD France

Sébastien CLEMENT

Conseiller immobilier
Tél : 06.87.47.40.39
sebastien.clement@iadfrance.fr
www.iadfrance.fr

IAD France

Marielle LAVENAC

Conseillère immobilière
Tél : 06.84.57.89.56
marielle.lavenac@iadfrance.fr
www.iadfrance.fr

SF AUDIO

Sonorisation, Professeur de musique

Sébastien FLATREAU
La Pichardière
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.42.96.07.51
seb-fla86@hotmail.fr

L'Atelier de la Machine à Coudre

14 rue des Chênes
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.61.12.97.72
corinneferdouel@yahoo.fr

STUDIO TERRITOIRES

Photographe et graphiste

Frantz REIN
1ter rue de Chincé
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 07.67.63.15.10
frantz.rein@studio-territoires.fr
www.studio-territoires.fr

Hébergement

Gîtes et Chambres d'hôtes

Mme Eva MORIN La Livraie - Tél : 05.49.43.52.59

Chambre d'hôtes du Château de la Grange

Tél : 07 82 26 68 56

Gîtes Poste Restante, Boîte aux Lettres et Relais Postal

Commune de Celle L'Evescault - Tél : 05.49.43.52.56

Réservation : Gîtes de France : 05.49.37.19.77



Les tarifs communaux

Photocopies

A4 noir recto	0,15 €
A4 noir recto/verso	0,30 €
A3 noir recto	0,25 €
A3 noir recto/verso	0,50 €
A4 couleur recto	0,30 €
A4 couleur recto/verso	0,60 €
A3 couleur recto	0,50 €
A3 couleur recto/verso	1,00 €

Fax

Envoi	
La feuille	0,50 €
A l'étranger	1,20 €
Réception	
La feuille	0,30 €

Livre

Le Patrimoine rural à Celle.....	11 €
----------------------------------	------

Droit de place

Petit véhicule	15 €
Gros véhicule	30 €

Concession cimetière

Cinquantenaire.....	120 €
Perpétuelle	160 €

Espace cinéraire

Cavurne (30 ans).....	300 €
-----------------------	-------

Colombarium

Concession (30 ans)	400 €
---------------------------	-------

Vacations funéraires	20 €
----------------------------	------

Bibliothèque :

Internet 30 mn	
----------------------	--

Photocopie

Noir et blanc	0,15 €
Couleur	0,30 €

Parquet-salon

Location avec tables et bancs

Réservation.....	Caution de 150 €
Habitants commune	62 €
Habitants hors commune	85 €

Salle des fêtes

Caution	150€
Chauffage	
(du 01/11 au 30/04)	Gratuit

Associations communale

Assemblée générale, soirée, banquet à but non lucratif, soirée à but lucratif (loto, bal...), avec ou sans cuisine :

GRATUIT dans la limite de 5 locations par an. Au-delà, demande examinée en séance du Conseil Municipal au cas par cas, si non acceptée : 100 € pour la totalité (salle + cuisine)

Habitants de la commune

Vin d'honneur	57 €
Repas/Soirée sans cuisine	112 €
Repas/Soirée avec cuisine	186 €

Associations et habitants hors commune

Vin d'honneur/Séminaire.....	63 €
Repas/Soirée sans cuisine	176 €
Repas/Soirée avec cuisine	250 €

Prolongation lendemain

Habitants Commune ou H.C.....	72 €
-------------------------------	------

Location matériel

A l'unité

Table	1,20 €
Chaise	0,40 €

Podium

Caution	150 €
Société extérieure	100 €
Association communale	Gratuit

Stand

Caution	150 €
L'unité	22 €

Location des gîtes

Gîte « Boîte aux lettres »

Basse saison

Semaine	180 €
Week-end (2 nuits)	100 €
Nuit supplémentaire	50 €

Haute saison

Semaine.....	220 €
Week-end (2 nuits)	120 €
Nuit supplémentaire	60 €

4 nuits en semaine

Du lundi au vendredi matin ...	150 €
--------------------------------	-------

Gîte « Poste Restante »

Basse saison

Semaine.....	360 €
Week-end (2 nuits)	200 €
Nuit supplémentaire	100 €

Haute saison

Semaine.....	440 €
Week-end (2 nuits)	240 €
Nuit supplémentaire	120 €

4 nuits en semaine

Du lundi au vendredi matin ...	300 €
--------------------------------	-------

Gîte « Le Relais Postal »

Location commune des gîtes "Boîte aux lettres" et "Poste Restante"

Basse saison

Semaine	530 €
Week-end (2 nuits)	290 €
Nuit supplémentaire	140 €

Haute saison

Semaine.....	650 €
Week-end (2 nuits)	350 €
Nuit supplémentaire	170 €

4 nuits en semaine

Du lundi au vendredi matin ...	450 €
--------------------------------	-------

Les Assistantes Maternelles

M^{me} Martine MARTIN

9 rue de la Renaudette
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 05.49.43.20.31
martine.martin33@orange.fr
Nombre de places : 4

M^{me} Stéphanie BOUTET

1 rue Saint Macou
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 05.49.43.77.84
Nombre de places : 2

M^{me} Christine DODANE

La Corberaie - 7 rue de la Forge
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.04.04.34.19
chdod@sfr.fr
Nombre de places : 4

M^{me} Aliénor OULHIOU

15 rue de la Fontaine
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.33.89.61.54
lilou.l12@hotmail.fr
Nombre de places : 3

M^{me} Marie-Christine COUTURIER

2 rue Bois L'Evêque
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.79.35.64.74
couturierclaud86@gmail.com
Nombre de places : 4

M^{me} Marie-Noëlle PIAROU

6 rue des Erables
86600 CELLE L'EVESCAULT
Tél : 06.58.95.82.15
marie.piarou@live.fr
Nombre de places : 3

Relais des Assistantes Maternelles

Un lieu d'informations et de rencontres pour les assistantes maternelles, les parents et les enfants

Pour les parents

- ▶ S'informer sur les différents modes de garde
- ▶ Rechercher une assistante maternelle
- ▶ Connaître les démarches à suivre
- ▶ Echanger avec des professionnels
- ▶ Participer à des ateliers d'éveil

Pour les enfants

- ▶ Passer un moment agréable autour d'activités
- ▶ Se préparer à vivre en groupe et à se respecter
- ▶ Découvrir de nouvelles sensations

Pour les assistantes maternelles

- ▶ Participer à des ateliers d'éveil, à des sorties, avec les enfants dont elles ont la garde
- ▶ Echanger avec leurs collègues
- ▶ S'informer sur leurs droits

Atelier d'éveil

Lusignan..... le lundi et le mardi
Rouillé..... le jeudi
St-Sauvant..... 1^{er} vendredi du mois
Jazeneuil..... 3^{ème} vendredi du mois

Contact : Emmanuelle Patri, Tél. 05 49 43 73 92 - Email : ram.ladorne@yahoo.fr

Multi accueil La Dorne

1 rue des Alisiers - 86600 LUSIGNAN - Tel/Fax : 05 49 43 31 32 - creche.ladorne@yahoo.fr

De 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi (fermeture 3 semaines en août et 1 semaine à Noël)

Adhésion à l'association La Dorne et tarif horaire

Lieu d'accueil enfants parents itinérants "A Petits Pas"

Trois accueils sont proposés chaque semaine (en dehors des vacances scolaires) de 9h30 à 11h30

- ▶ **Lundi** : Rouillé (Maison de l'Enfance, à côté de l'école primaire)
- ▶ **Mercredi** : Ateliers itinérants sur trois communes Curzay-sur-Vonne (Salle polyvalente), Jazeneuil (Local Petite Enfance Place de la Morinnerie) et Cloué (Local de la garderie périscolaire)

- ▶ **jeudi** : Lusignan (Maison de la Petite Enfance)

ADHÉSION : 6€

Contact : Christelle Descout

Tél. 05 49 89 32 61 le jeudi après-midi ou 06 88 29 73 76

Email : cdescout@grandpoitiers.fr

Accueil de loisirs Croqu'soleil

- ▶ Pendant les vacances scolaires
- ▶ Enfants de 3 à 13 ans encadrés par une équipe d'animateurs diplômés
- ▶ Animations, semaines thématiques, sorties, activités manuelles...

Contact : Pierre-Henri Pasquier 05 49 89 32 59 (hors vacances) 05 49 53 69 75 - 06 83 53 79 56

Pré ados

- ▶ A partir de 13 ans
- ▶ Animations, sorties, sport..., Camp neige bâti par et pour les jeunes, Chantiers loisirs afin d'embellir notre environnement et patrimoine

Contact : Fabien Quintard - Tél. 05 49 89 32 59 - 06 71 27 86 45 - Email : fabien.quintard@grandpoitiers.fr



Services publics et administratifs



Mairie

2, rue de Chincé 86600 Celle L'Evescault
Tél : 05 49 43 52 56, Fax : 05 49 43 78 79
E-mail : celle-levescault@departement86.fr
www.celle-levescault.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Le samedi : de 8h30 à 12h00. Fermé le mercredi après-midi

La Poste

Du lundi au samedi : de 8h30 à 12h00
Tél : 05 49 53 68 79

École Perle d'Eau

4, rue de chincé
**Direction et classes
maternelles**
Tél. 05 49 43 48 18
Classes CP-CE-CM
Tél. 05 49 43 59 89
Garderie
Tél. 05 49 43 48 18
Cantine rue de Chincé
Tél. 05 49 45 77 90

Assistant Social

M. TALON Laurent
Maison de la Solidarité
Fontaine le Comte
Tél. : 05 49 00 51 30

Bibliothèque

Rue de Chincé
Tél. 05 49 43 66 45

Salle des fêtes

Rue de Chincé
Tél. 05 49 43 66 45

Maison des services au public

7 rue Enjambes - Lusignan
Tél. 05 49 89 07 52
Fax. 05 49 89 07 53 - msap.
lusignan@grand-poitiers.fr

Services Religieux

Prêtre : Cure de Lusignan
Pasteur : Eglise Réformée de
Rouillé - Tél. : 05 49 43 90 31

Aide à Domicile (ADMR)

18, rue Nungesser - Biard
Tél. 05 49 30 35 45
2, rue Enjambes - Lusignan
Tél. 05 49 54 12 38
info.assolusignan.fede86@
fede86.admr.org
Du lundi au vendredi
de 9 h à 11h30

Centre Médico Social D.L.S.S.

29, rue de Chypre - Lusignan
Tél. : 05 49 43 75 57

Déchetterie de Lusignan - Tél. 05 49 43 60 13 Ramassage des ordures ménagères dans le bourg Tous les mercredis matin

Ouverte lundi, mercredi, vendredi et samedi
De 9h à 12h et de 14h à 17h30

*La déchetterie est fermée les jours fériés ainsi que
les mardis, jeudis et dimanches*

Réseau Gérontologique

Hôpital de Lusignan
29, rue de Chypre
Tél. : 05 49 54 38 62
du lundi au vendredi
de 9h à 13h et de 14h à 17h

Eaux de Vienne - SIVEER

9, rue du Champ des Ronces,
La Groussinière à Lusignan
Tél. 05 49 43 30 92
lusignan@eauxdevienne.fr
www.eauxdevienne.fr



**Pour plus d'infos
sur les horaires et
les services**

www.ter-sncf.com/
poitou-charentes

Tél. 0810 810 888

Etat civil

Naissances

Roxane ARNAUD
Adan BLANCHARD
Côme DA SILVA
Jules MASSIMI
Elya BONNEAU
Ayla TOROMANOFF
Marlay MARTIN GRISON
Gavino CHAUVINEAU
PEREIRA DA SILVEIRA
Eric DE BONNAVENTURE



Décès

Joël TURPIN
Gérard POTHET
Marcel DESIRE
Yves GARGOUIL
Georgette PLANTIE
Réjeanne CAPILLON
née LEBARBIER
Gabriel PICHON
Georges FLEURY



Le tri devient plus simple !

Grand Poitiers – 40 communes – est issu de la fusion de cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Au cours de leur histoire respective, ces 5 EPCI ont fait des choix différents en matière de gestion des déchets : collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire, collecte en sacs, en bacs ou caissettes, développement des extensions de consignes de tri ou non, collecte des papiers en mélange avec les emballages ou non... Dans un souci de simplification des pratiques, une campagne d'harmonisation des consignes et modes de présentation a débuté en 2019, sur le secteur nord. En 2020, cette campagne se poursuit sur le secteur sud.

Ainsi depuis fin octobre, les consignes de tri évoluent et sont identiques à celles en place pour la population nationale : tri des pots, barquettes et films en plastique, mélange du papier avec les autres emballages collectés dans le bac jaune, distribution de bacs de collecte (bac jaune pour les emballages et les papiers / bac noir pour les ordures ménagères).



Pour les habitants des hameaux, le contenant ne change pas : la caissette jaune est à vider dans le bac jaune du point de regroupement et le sac

noir est à déposer dans le bac noir du point de regroupement.

A ces consignes harmonisées s'ajoute une nouvelle consigne de tri : la séparation des restes alimentaires. Pour pouvoir réaliser ce tri, chaque foyer se voit remettre un composteur, accompagné d'une poubelle de cuisine. La mise à disposition de cet équipement permet ainsi de réduire de 30% les ordures ménagères et de créer son propre compost pour fertiliser ses espaces verts. Grâce au développement de cette solution, Grand Poitiers devance la loi de transition écologique imposant le tri des biodéchets à la source en 2024.

Le prestataire de la collectivité, SULO, réalise la distribution de ces différents contenants et assure le montage du composteur pour chaque foyer.

Grâce à ces nouvelles pratiques, à travers la gestion de ses déchets, et en particulier en triant, chaque habitant va pouvoir devenir pleinement acteur en faveur de son environnement.

GRAND POITIERS
Une campagne d'harmonisation des consignes en 2019 sur le secteur nord, se poursuit en 2020 sur le secteur sud.



Une nouvelle déchetterie à Lusignan

Cette nouvelle déchetterie est en cours de construction, route de Vivonne, à côté de l'ancienne. Son ouverture est prévue mi-février 2021. Un site plus grand et plus sûr, que ce soit pour le public ou les agents de Grand Poitiers Communauté urbaine.



Pourquoi une nouvelle déchetterie ?

Il s'agit d'améliorer le contrôle d'accès pour les particuliers, d'offrir l'accès aux professionnels, d'améliorer les conditions de stockage des déchets verts et des gravats, d'augmenter le nombre de filières de tri et de permettre un usage nocturne du site. Le futur site répond également à la nécessité de réaménager le local des agents d'accueil et le lieu de stockage des déchets dangereux (non conforme à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, ICPE).

Une déchetterie moderne et adaptée

La déchetterie sera bien plus grande et permettra d'élargir la liste des matériaux que l'on pourra y déposer. Les usagers feront leurs dépôts à même le sol dans des cases dédiées, en toute sécurité. Autre innovation : les usagers utiliseront un circuit fluide et circulaire, sans jamais croiser les agents qui se chargeront de transférer les déchets au sol dans les bennes, l'entrée et la sortie seront distinctes.

Différents espaces de dépôt des déchets

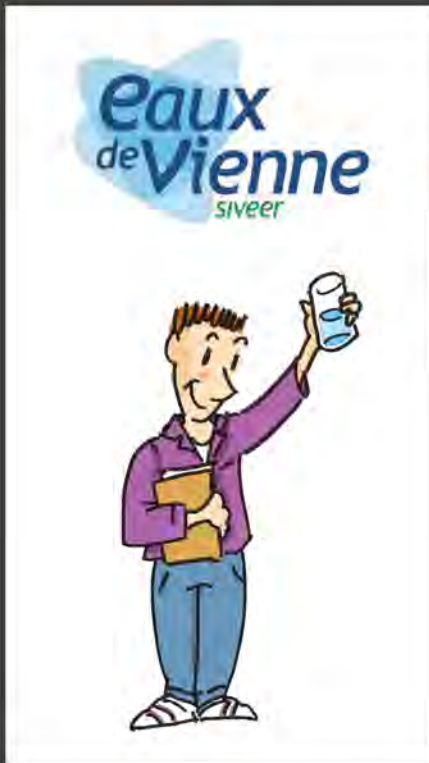
La future déchetterie sera aménagée en différents espaces :

- Un local pour les agents d'accueil.
- Un bâtiment avec notamment un espace pour le réemploi, les déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, les déchets dangereux comme la peinture ou les aérosols.
- Une zone de réception pour déposer les déchets verts et les gravats.
- Une zone de réception constituée de dix cases pour vider les déchets volumineux et non dangereux comme le verre, la ferraille, le carton, le bois, le mobilier, le plastique et les encombrants.

Un investissement de 3 millions 560 mille euros

Le coût des travaux pour la nouvelle déchetterie s'élève à 3 millions 560 mille € euros TTC. Cependant, divers organismes ont été sollicités pour subventionner cet investissement. Le total des subventions allouées est de 1 million 31 mille euros, ce qui fait un reste à charge pour Grand Poitiers de 2 millions 529 mille euros.

Pour tout savoir sur l'eau du robinet



Eaux de Vienne-Siveer est une structure publique qui prend en charge la gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif sur une grande partie du département de la Vienne.

Combien vous coûte votre eau ?

Depuis 2018, tous les abonnés d'Eaux de Vienne paient leur eau potable au même prix. Quel que soit votre lieu d'habitation, le mètre cube d'eau vous revient à 2,28€ TTC, abonnement compris, sur la base de 120 m³ consommés*. L'équité entre les abonnés est ainsi assurée.

Et pour les professionnels ?

Des tarifs spécifiques ont été mis en place pour certaines activités agricoles et industrielles. Eaux de Vienne soutient ainsi les agriculteurs pratiquant une agriculture durable en leur proposant un tarif spécifique de vente d'eau. Cela fait partie des nombreuses actions entreprises par votre organisme public pour s'engager dans une démarche de préservation de la qualité de l'eau potable.

Plus d'infos sur : eauxdevienne.fr > Accès Usagers > Je suis un professionnel.

* tarif communiqué sur la base de la TVA actuelle à 5,5% et du taux de redevance pollution le plus couramment répandu (soit 60 € HT d'abonnement et 1,43 € HT/m³).

Pourquoi boire l'eau du robinet ?

L'eau du robinet coûte jusqu'à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille. 80% du coût d'une bouteille d'eau à l'achat est consacré à l'emballage et à la commercialisation.

Eau du robinet : Approximativement 0,0022€ le litre.

Eau en bouteille : À partir de 0,17 € le litre.

L'eau du robinet est aussi plus écologique que l'eau en bouteille. La boire permet d'économiser environ 10 kg de déchets d'emballage par an et par personne.

Disponible 24h sur 24, au domicile des usagers, elle ne nécessite pas de transport motorisé.

Maîtriser votre consommation d'eau

Chacun peut, à son niveau, faire évoluer ses habitudes de consommation d'eau afin de ne pas la gaspiller.

Quand on voit les périodes de sécheresse que l'on connaît à répétition, adopter de bons réflexes, c'est participer à la préservation d'un bien irremplaçable, l'eau.

Voici quelques conseils utiles :

- ▶ Dans la cuisine, nettoyer vos légumes dans une bassine et réutiliser cette eau pour arroser les plantes.
- ▶ Dans la salle de bain, fermer les robinets pendant le nettoyage des mains et le brossage des dents.
- ▶ Supprimer rapidement vos fuites d'eau : un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus par jour. Une chasse d'eau qui fuit, c'est 1000 litres d'eau perdus quotidiennement !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur eauxdevienne.fr > Espace Environnement > La production de l'eau du robinet > Eco gestes.

Abonnez-vous également à la page Facebook d'Eaux de Vienne et à sa chaîne vidéo You Tube pour avoir accès aux actualités de votre syndicat d'eau et à des conseils pratiques.



Les brèves du Conseil Municipal

Extraits des comptes rendus des conseils municipaux

Séance du 25 mai 2020

Installation du nouveau Conseil Municipal

La séance s'ouvre sous la présidence de M. Patrick BOUFFARD, Maire sortant. Il donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15/03/2020 et a déclaré installer MM. et Mmes : LEONET Frédéric, TEXEREAU Catherine, ROCHAIS Jean-François, DELAVEAU Véronique, REIN Frantz, DELTETE Marjorie, DEVERRIERE Cédric, SOGLO Géraldine, DENYS DE BONNAVENTURE Augustin, AYRALD-BESSIERES Chrystèle, PIQUARD Michaël, PAIN Coralie, BERNARD Bruno, TOUSSAINT Marie-Christine, PECQUET Christian dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

Élection du Maire (délibération n° 2020/20)

Le Conseil Municipal a élu à la majorité absolue M. Frédéric LEONET maire.

Fixation du nombre de postes d'adjoints (délibération n° 2020/21)

Le Conseil Municipal a fixé à 4 le nombre d'adjoints au maire. Les responsabilités des adjoints seront les suivantes :

- ▷ 1^{er} adjoint : Budget et Finances – Ecoles - Bibliothèque
- ▷ 2^{ème} adjoint : Urbanisme – Voirie et chemins ruraux
Personnel technique – Aménagement du territoire et des villages
- ▷ 3^{ème} adjoint : Fêtes et cérémonies – Associations – Action sociale - Jeunesse
- ▷ 4^{ème} adjoint : Communication – Bâtiments communaux – Tourisme – Patrimoine et Environnement

Élection des adjoints (délibération n° 2020/22)

Une seule liste a été soumise au vote : celle conduite par Mme Catherine TEXEREAU. Cette dernière ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été élue et les candidats ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

- 1^{er} adjoint : Mme Catherine TEXEREAU
- 2^{ème} adjoint : M. Jean-François ROCHAIS
- 3^{ème} adjoint : Mme Véronique DELAVEAU
- 4^{ème} adjoint : M. Frantz REIN

Lecture de la Charte de l'Élu Local

M. le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local.

Délégations du Conseil Municipal au Maire (délibération n° 2020/23)

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, décide, à l'unanimité des membres présents, de donner à M. le Maire certaines délégations et ce pour la durée de son mandat :

Article 1^{er}

M. le Maire est chargé

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

4° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Article 2

Les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire.

Article 3

Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

Article 4

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation. Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Séance du 18 juin 2020

Indemnités du Maire et des Adjointes (délibération n° 2020/24)

M. le maire et ses adjoints informent les élus de leur souhait de conserver l'enveloppe budgétaire allouée lors du mandat précédent.

Cette dernière, approuvée à l'unanimité des élus, sera répartie ainsi :

Pour le Maire : 1 482,00 € net (45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)

Pour chacun des 4 adjoints : 432,66 € net (12,86 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)

Vote des taux d'imposition 2020 (délibération n° 2020/25)

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents et représentés de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2020 :

Taxe d'habitation : 18,06 % (gelé à hauteur de celui de 2019 donc non voté)

Taxe foncière sur le bâti : 20,48 %

Taxe foncière sur le non bâti : 45,10 %

Restauration de l'église Saint-Etienne : travaux d'électricité chauffage et demande de subvention dans le cadre du F.S.T et de l'ACTIV 3 du Conseil Départemental (délibération n° 2020/26)

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le programme de l'opération pour un montant de 106 738,34 € H.T soit 128 086,01 € TTC. Cette opération est subventionnable à hauteur de 57 %, le reste étant autofinancé par la commune. A noter qu'ici, la TVA sera récupérée.

Les travaux de la phase 1 étant achevés, ceux de la phase 2 peuvent donc débiter :

Pour la tranche ferme : réfection du clocher (restauration de la flèche et du beffroi), restauration des élévations extérieures, révision et remise en jeu des portes.

Pour la tranche optionnelle : restauration des couvrements y compris du plafond de la sacristie, restauration des vitraux, mise en place de protections grillagées au droit des baies, restauration du portail principal en façade occidentale et des portes existantes aux deux faces.

Cependant, pour pouvoir rouvrir l'église au public, des travaux d'électricité et éventuellement de chauffage seront indispensables, ceux-ci sont à l'étude.

Aliénation d'une partie du chemin rural n° 30 dit « du bourg au Coudret » (délibération n° 2020/27)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide l'aliénation d'une partie du chemin rural n°30 dit « du Bourg au Coudret » au lieu-dit « le bois du Milieu » sur la partie

longeant les parcelles C 311, 312, 313, 865. Cette aliénation a été rendue possible grâce à l'avis favorable rendu par le Conseil départemental concernant la proposition faite par la mairie sur un itinéraire de substitution.

Réserve incendie de Cellevezais (délibération n° 2020/28)

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la conclusion des conventions d'occupation entre la Commune et Mme VANDEBROUCK Pascale pour la parcelle B 1616 et Mme ROUSSEAU Marthe pour la parcelle B 1484 dans le but d'aménager une réserve incendie.

Exonération de deux mois de loyer du Salon de coiffure (délibération n° 2020/29)

La loi d'urgence contre l'épidémie de COVID-19 publiée au JO du 23/03/2020 a prévu des mesures dont celle portant sur le report intégral ou l'étalement de paiement des loyers, factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels et commerciaux. La précédente Municipalité a décidé de ne pas demander le paiement des loyers des commerces qui ont été dans l'obligation de rester fermés pendant le confinement - du 17 mars au 10 mai 2020-. Deux commerces sont concernés : le salon de coiffure et la boulangerie/épicerie. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'exonération de 2 mois de loyer en faveur de Mme GEAY Patricia, gérante du salon de coiffure, Mme et M. Dechartes ne sollicitant pas ce report ou exonération de loyers.

Désignation des délégués auprès de l'Agence des Territoires 86 (délibération n° 2020/30)

Le conseil municipal est sollicité pour élire un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siègeront à l'agence des territoires 86. M. REIN Frantz et M. PECQUET Christian sont élus à l'unanimité, respectivement, en tant que titulaire et suppléant.

Désignation du délégué au Comité National d'Action Sociale (délibération n° 2020/31)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme, à l'unanimité, Mme Véronique DELAVEAU au poste de délégué au Comité National d'Action Sociale

Désignation des délégués à Energies Vienne (délibération n° 2020/32)

Notre commune est invitée à être force de proposition pour que Grand Poitiers désigne ses futurs représentants en Commission Territoriale d'Energie. En conséquence, le Conseil Municipal propose M. DEVERRIERE Cédric et M. DENYS de BONNAVENTURE Augustin (respectivement titulaire et suppléant) à Grand Poitiers pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie n° 7 du Syndicat ENERGIES VIENNE.

Désignation de délégués au Comité Syndical du SIVOS du Pays Méluzin et au Conseil d'Ecole (délibération n° 2020/33)

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres du Conseil Municipal suivants pour représenter la Commune au Comité Syndical du SIVOS :

Titulaires : M. Frédéric LEONET, Mme Catherine TEXEREAU et
Suppléant : Mme Marjorie DELTETE.

Désignation des délégués au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (délibération n° 2020/34)

Le Conseil Municipal désigne M. PIQUARD Michael (titulaire) et M. BERNARD Bruno (suppléant) délégués de la commune au sein du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.

Nomination d'un correspondant Défense (délibération n° 2020/35)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne M. Augustin DENYS de BONNAVENTURE au poste de Correspondant Défense dont la fonction a pour vocation de développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Création et composition des commissions municipales (délibération n° 2020/36)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer 12 commissions municipales :

Commission Ecoles

avec Mmes et MM. TEXEREAU Catherine, SOGLO Géraldine, DELTETE Marjorie, PIQUARD Michael, PAIN Coralie, DEVERRIERE Cédric et DENYS de BONNAVENTURE Augustin ;

Commission Bibliothèque

avec Mmes et M. TEXEREAU Catherine, BERNARD Bruno, TOUSSAINT Marie-Christine et DELTETE Marjorie ;

Commission Budget et Finances

avec Mmes et MM. TEXEREAU Catherine, BERNARD Bruno, TOUSSAINT Marie-Christine, DELTETE Marjorie, ROCHAIS Jean-François, DENYS de BONNAVENTURE Augustin, AYRALD-BESSIERES Chrystèle et DEVERRIERE Cédric ;

Commission voirie/Chemins ruraux/réseaux

avec Mmes et MM. ROCHAIS Jean-François, DEVERRIERE Cédric, AYRALD-BESSIERES Chrystèle, PECQUET Christian, PIQUARD Michael, PAIN Coralie, REIN Frantz et DENYS de BONNAVENTURE Augustin ;

Commission Cimetière

avec Mmes et MM. REIN Frantz, ROCHAIS Jean-François, TOUSSAINT Marie-Christine, DELTETE Marjorie et TEXEREAU Catherine ;

Commission Aménagement du territoire et des villages /urbanisme

avec Mmes et MM. ROCHAIS Jean-François, AYRALD-BESSIERES Chrystèle, DEVERRIERE Cédric, DELTETE Marjorie, TOUSSAINT Marie-Christine, REIN Frantz, PIQUARD Michael et PECQUET Christian ;

Commission Fêtes et cérémonies/Associations

avec Mmes et MM. DELAVEAU Véronique, BERNARD Bruno, SOGLO Géraldine, PAIN Coralie, ROCHAIS Jean François, DELTETE Marjorie et PECQUET Christian ;

Commission Action Sociale

avec Mmes et MM. DELAVEAU Véronique, SOGLO Géraldine, PAIN Coralie, DELTETE Marjorie, DEVERRIERE Cédric et REIN Frantz ;

Commission Jeunesse

avec Mmes et M. DELAVEAU Véronique, SOGLO Géraldine, DELTETE Marjorie, REIN Frantz et TOUSSAINT Marie-Christine ;

Commission Communication

avec Mmes et MM. REIN Frantz, AYRALD-BESSIERES Chrystèle, PIQUARD Michael et SOGLO Géraldine ;

Commission Bâtiments communaux

avec Mme et MM. REIN Frantz, AYRALD-BESSIERES Chrystèle, DEVERRIERE Cédric, PECQUET Christian et ROCHAIS Jean-François ;

Commission Tourisme/Patrimoine naturel et environnement

avec MM. REIN Frantz, DEVERRIERE Cédric, DENYS de BONNAVENTURE Augustin, BERNARD Bruno, ROCHAIS Jean-François et PIQUARD Michael.

Élection des membres de la Commission des Marchés à procédure adaptée (délibération n° 2020/37)

Le conseil municipal désigne MM. DEVERRIERE Cédric, ROCHAIS Jean-François, et REIN Frantz comme titulaires et MM. PIQUARD Michael et PECQUET Christian et Mme DELTETE Marjorie comme suppléant.

M. le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera créée si la commune réalise un marché très important.

Commission de contrôle de la liste électorale (délibération n° 2020/38)

Depuis le 01/01/2019, le maire détient la compétence des inscriptions et des radiations sur la liste électorale. Toutefois, une commission de contrôle assurera le contrôle des décisions du maire. Selon l'ordre du tableau, M. Bruno BERNARD, premier conseiller municipal pouvant siéger à cette commission, accepte de participer aux travaux de cette commission.

QUESTIONS DIVERSES

Chantiers jeunes

Mme Véronique DELAVEAU informe les élus de la tenue à Celle l'Evescault de 2 chantiers jeunes (11/13 ans et 16/18 ans). Ces derniers sont déjà complets.

Cérémonie de Vaugeton

Mme Véronique DELAVEAU présente l'organisation de la cérémonie de Vaugeton qui aura lieu le 28/06/2020 avec un nombre de participants restreint en raison des conditions sanitaires.

Avis du Conseil Municipal sur le projet de PLU arrêté de la Commune de Lusignan

M. le Maire explique que le Conseil Municipal va être appelé

à donner son avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LUSIGNAN. L'avis des communes limitrophes est toujours requis. Le document en format CD rom est consultable en mairie. Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Eoliennes Cloué/Coulombiers

M. Bruno BERNARD demande où en est le projet d'installation d'éoliennes sur les communes de Cloué et Coulombiers. M. le Maire répond qu'elles vont être installées prochainement.

Commission Communale des Impôts Directs

Une commission communale des Impôts Directs doit être constituée. Il est demandé de fournir une liste de 24 contribuables (élus aux conseils municipal ainsi que 10 contribuables) aux services fiscaux de Poitiers. Ces derniers désigneront une commission formée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Commissions communales

La plupart des commissions communales ne se réuniront qu'en septembre.

Seules, les commissions « Communication », « Aménagement du territoire et des villages/Urbanisme » et « Voirie/Chemins ruraux/réseaux » se réuniront très prochainement car des sujets demandent à être traités assez rapidement

Séance du 8 juillet 2020

Vote du Budget Primitif 2020 (délibération n° 2020/40)

Le budget présenté est adopté par les élus. Il est consultable en mairie par les habitants de Celle L'Evescault

Vote des opérations d'investissements 2020 (délibération n° 2020/41)

Les opérations présentées pour l'année 2020 sont adoptées par les élus. Ces dernières sont disponibles en mairie pour consultation.

Neutralisation des écritures d'amortissement (délibération n° 2020/42)

Mme Catherine TEXEREAU explique aux élus qu'une décision doit être prise sur le budget principal de la Commune afin d'amortir l'attribution de compensation d'investissement qui est versée à GRAND POITIERS Communauté Urbaine.

Il s'agit de donner des moyens pérennes et réguliers à Grand Poitiers de réaliser les investissements à la suite des différents transferts de compétences. En 2019, cette attribution de compensation s'élevait à 18 241 €.

Après exposé et débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de neutraliser l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement de 2019

Avis du Conseil Municipal sur le Plan Local d'Urbanisme de Lusignan (délibération n° 2020/45)

La Commune de Celle-L'Evescault est sollicitée pour donner son avis sur le projet de révision du PLU de Lusignan avant qu'il ne soit soumis à enquête publique.

M. Jean-François ROCHAIS explique qu'il n'émet aucune remarque particulière, aucun projet particulier n'est prévu sur le village de la Corberaie, village limitrophe. Il a noté que 2 chemins ruraux auront vocation à être requalifiés par la suite (réaménagement). Les élus, à l'unanimité, décident de donner un avis favorable au projet de révision du PLU de Lusignan.

Commission Communale des Impôts Directs (délibération n° 2020/46)

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué. La durée du mandat des membres (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants) de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

M. le Maire propose donc au Directeur Départemental des Finances Publiques une liste de 24 contribuables : le conseil municipal ainsi que MM. BOUFFARD Patrick, RINAUD Philippe, ROUVREAU Paul, MIMAUT Joël, GEFFARD Franck, GETREAU Anthony, GRANGER Jean-Frédéric, ARDILLON Frédéric et enfin Mmes POINOT Hyacinthe et COIFFARD Corinne.

Les élus décident de donner un avis favorable à la proposition de liste qui sera soumise au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Droit à la formation des élus (délibération n° 2020/47)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que

- Chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.

- La somme de 2 000 € sera inscrite au Budget Primitif, au compte 6535.

Un programme de formations sera prochainement adressé aux élus pour inscription.

Attribution d'une bourse de stage (délibération n° 2020/48)

M. le Maire explique aux élus que la mairie est régulièrement sollicitée pour des demandes de stages aussi bien au niveau des services administratif que technique.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer, au titre d'une gratification de stage, une indemnité hebdomadaire de 50 euros en faveur de M. Manoël Laurieux pour lequel un sérieux et un professionnalisme ont été reconnus par les agents municipaux.

Reconduction de la mission facultative de réalisation ou de contrôle des dossiers CNRACL (délibération n° 2020/49)

Après débats et discussions, le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Délibération autorisant M. le Maire à recruter du personnel temporaire (délibération n° 2020/50)

En lien avec le départ prochain à la retraite d'un des agents techniques, la question de la pérennisation de ce poste n'a pas encore été tranchée. Les autres agents techniques seront associés à la réflexion. M. le Maire ajoute que la Collectivité a l'obligation de faire la publicité de la vacance du poste, un agent d'une autre collectivité peut être recruté par voie de mutation, sa carrière se poursuivra dans sa nouvelle affectation. Les contrats des agents nouvellement recrutés prévoient une période d'essai. M. le Maire ajoute que l'idée première était de recruter un agent possédant le permis poids lourd puisqu'un seul agent en dispose actuellement. Il rappelle que la municipalité a proposé à la Commune de CLOUE de mettre à leur disposition l'agent recruté quelques heures par semaine. Cette dernière a décliné cette proposition. La mutualisation de personnels avec Grand Poitiers Communauté Urbaine est en cours de réflexion. M. ROCHAIS explique par ailleurs qu'avant toute chose, il faut mener une réflexion sur le poste, la période d'emploi, les tâches normalement réalisées par Grand Poitiers et celles par notre personnel... Il conviendra certainement de préciser les attributions de chacun. Le recours à un apprenti a également été évoqué.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de M. le Maire, de modifier le tableau des emplois le moment venu, de s'engager à inscrire au budget les crédits correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

Secteur paroissial

Mme Catherine TEXEREAU donne lecture d'un mail émanant de M. PRIEUR Ludovic qui apporte les réponses aux interrogations des élus concernant la fréquentation de l'église :

« L'église, en temps normal, accueille une messe par mois et une ou deux autres pour les moments importants auxquels il convient d'ajouter les enterrements. Le catéchisme regroupe chaque année entre 20 et 25 enfants. A chaque messe assistent au moins une vingtaine de ces enfants, leurs frères et sœurs, des enfants des communes environnantes et des personnes âgées. La question du chauffage est importante si la paroisse veut accueillir entre 60 à 80 personnes à chaque célébration. »

Le choix du chauffage devra intervenir assez rapidement puisque ces travaux devront être compris dans le dossier d'appel d'offres du lot « Electricité ». En tout état de cause, le mode de chauffage retenu devra recueillir un avis favorable de la DRAC.

M. le Maire évoque également la question du paiement des consommations électriques (Paroisse ou Commune), des renseignements devront être pris pour rester dans la stricte

légalité.

Enfin, M. le Maire précise que l'utilisation de l'église pour l'organisation d'un concert suppose l'accord de la paroisse.

Bar/Restaurant

M. Frantz REIN informe le Conseil Municipal que le gérant du bar/restaurant a remis à la mairie les clés du local commercial et a fait savoir qu'il quittait son habitation au 30/09/2020.

Il convient désormais de vérifier l'inventaire du matériel vendu et conservé par la Collectivité. L'état des lieux de sortie devra être particulièrement précis.

Elections sénatoriales

M. le Maire explique qu'une ou des listes de candidats doivent être constituées pour l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs le 27/09/2020. L'élection des délégués a lieu le 10/07/2020.

Communication

Lors de la dernière réunion de Commission Générale, il avait été demandé à chacun de réfléchir à la dénomination de la commune sur le site « Facebook ». Le Conseil Municipal décide de retenir « Celle-L'Evescault Actualités ». L'objectif est de donner des informations quotidiennement (événements, manifestations, informations...). Les conditions d'utilisation de cette page Facebook restent encore à préciser.

Séance du 10 Juillet 2020

Election Sénatoriale du 27 Septembre 2020 : Election des délégués et des suppléants des conseils municipaux (délibération n° 2020/51)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est convoqué ce jour afin de désigner les délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection de 2 Sénateurs de la Vienne le 27/09/2020.

Mise en place du bureau électoral

Le Maire a procédé à l'appel nominal du conseil, a dénombré 15 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le bureau électoral présidé par le Maire comprend les 2 conseillers municipaux les plus âgés et les 2 conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir MM. et Mmes BERNARD Bruno, TOUSSAINT Marie-Christine, PAIN Coralie, PIQUARD Michael.

Election des délégués et des suppléants

Délégués : M. LEONET Frédéric, Mme TOUSSAINT Marie-Christine et M. REIN Frantz

Suppléants : Mme SOGLO Géraldine, M. BERNARD Bruno et Mme DELTETE Marjorie

Séance du 15 septembre 2020

Tenue des séances du Conseil Municipal de façon temporaire à la salle des fêtes en raison des conditions sanitaires actuelles (délibération n° 2020/54)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la salle des fêtes comme lieu temporaire de tenue des réunions

du Conseil Municipal tant que les conditions sanitaires l'exigeront et acceptent ainsi la proposition faite par les services de la préfecture.

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à la démission de Mme Catherine TEXEREAU, Adjointe (délibération n° 2020/35)

Mme TEXEREAU Catherine a fait part, par courrier de sa volonté de démissionner de ses mandats de 1ère adjointe et de conseillère municipale. Ce choix ayant été validé par la préfète de la Vienne, il est proposé pour la remplacer en tant que conseillère municipale. Mme MIMAULT Ghislaine (1ère sur la liste électorale arrivant après le dernier élu).

Les élus prennent acte de l'installation de Mme Ghislaine MIMAULT en qualité de conseillère municipale.

Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission de Mme Catherine TEXEREAU et indemnités des élus (délibération n° 2020/56)

Le poste d'adjoint resté vacant est donc ouvert à candidature. L'adjoint qui sera désigné sera le 4ème adjoint entraînant de fait la modification des 3 premiers adjoints. Mme Marjorie Deltete, seule candidate est donc élue à la majorité 4ème adjointe. Sa rémunération sera la même que celle de l'adjoint sortant, 432,66 € net (12,86 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Désignation de délégués au Comité Syndical du SIVOS du Pays Mélusin (délibération n° 2020/57)

La démission de Mme Catherine TEXEREAU laisse vacant un siège de délégué au comité syndical du SIVOS. Mme Marjorie DELTETE est désignée à l'unanimité et rejoint donc M. Frédéric LEONET en tant que déléguée titulaire. M. PIQUARD Michael est quant à lui, désigné comme délégué suppléant.

Modification de la composition des commissions communales (délibération n° 2020/58)

Suite à la démission de Mme Catherine TEXEREAU et à l'installation de Mme Ghislaine MIMAULT, il convient de reconsidérer la composition et/ou la liste des membres des commissions communales.

Mme Catherine TEXEREAU est remplacée par :

Mme DELTETE Marjorie au sein des Commissions « Ecoles », « Bibliothèque » et « Budget et Finances »,

Mme MIMAULT Ghislaine au sein de la commission « Cimetière »

Mme MIMAULT Ghislaine intègre les commissions suivantes (en plus de celle citée ci-dessus) : « Ecoles », « Commission Budget et Finances », et « Commission Fêtes et cérémonies/Associations ».

Les élus conviennent aussi de la mise en place d'une commission « Mobilité ». Ses membres sont : Mmes et MM. DELTETE Marjorie, REIN Frantz, SOGLO Géraldine, PIQUARD Michael et MIMAULT Ghislaine.

Avis du Conseil Municipal sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Clain. (délibération n° 2020/59)

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au Schéma

d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Clain mais regrette le peu de temps octroyé aux élus pour prendre pleinement connaissance du dossier, temps qui leur aurait permis de donner un avis éclairé sur le dossier.

M. le Maire annonce aussi que M. Michael PIQUARD a été élu au sein du bureau du Syndicat Mixte du Clain Sud.

La philosophie du SAGE est de satisfaire les besoins de tous, sans porter d'atteinte irrémédiable à la ressource en eau.

Avis du CM sur le projet d'Aménagement de sécurité et d'environnement sur la RN10 dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (délibération n° 2020/60)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les 2 aspects de l'enquête publique concernant la commune.

Le conseil reprend les bases des éléments de la concertation de l'ancienne municipalité : « Favorable à la variante 3 sur le secteur Ruffigny-Vivonne. Sur le secteur Vivonne-Les Minières, demande : au carrefour des vieilles étables : le maintien du demi-échangeur avec un accès direct aux Minières de Payré et au carrefour « les routiers » : un franchissement et complète son avis ainsi :

Le projet de mise en sécurité de la RN 10 au carrefour des « Vieilles Etables » va reporter l'insécurité sur les voies communales qui ne permettent pas d'accepter un trafic routier lourd ou plus important. Ce projet ne prend pas en compte les temps d'intervention rallongés pour les services du SDIS de Vivonne ou services de secours. Quelques carences restent préjudiciables au projet :

- Absence de la solution d'un aménagement pour accéder à la voie de décélération (axe Nord/sud) menant à la station-service – création plus sécurisante et économiquement plus intéressante car moins longue que le projet,

- Absence des caractéristiques (largeur de voie, fondation, structure et type de voirie) de la voie parallèle servant de desserte à partir de l'échangeur « les Pelletières »

- Aucune assurance que la circulation des trafics routiers venant du Sud n'empruntera pas l'échangeur actuel « Les Minières » pour atteindre les activités agricoles du secteur (voies routières communales non structurées et étroites pour recevoir du trafic poids lourds).

Aménagement du cimetière : travaux d'aménagement et demande de subvention au titre de l'ACTIV FLASH (délibération n° 2020/61)

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux travaux d'aménagement du cimetière : cheminement en béton désactivé autour des deux columbariums, Aménagement paysager entre les deux columbariums et de la partie basse du cimetière (travaux qui seront réalisés par l'entreprise POITOU ENVIRONNEMENT) et mise en place de deux benches qui seront acquises auprès de la société SECATOL.

Financement : sollicitation d'une subvention de 19 250 € auprès du Conseil Départemental et prise en charge de 5 690,20 € H.T par la commune.

Des travaux d'embellissement sont en cours et seront achevés avant la Toussaint : réfection de la peinture des portes et mise en place de deux poubelles.

Aliénation du Chemin des Mombilières (délibération n° 2020/62)

Le Conseil Municipal décide de procéder au lancement d'une enquête publique préalable à l'aliénation de la partie haute du « chemin des Mombilières » située le long des parcelles cadastrées B 557, 558, 559, 560 et 1538 sachant que ce chemin n'est plus emprunté par les piétons et qu'un itinéraire de substitution existe. Il est à noter que M. et Mme TRICHET Bernard se portent acquéreurs de cette partie haute.

Révision des tarifs des gîtes communaux pour l'année 2021 (délibération n° 2020/63)

Les élus se prononcent pour une augmentation de :

5 € pour le gîte « la Boîte aux lettres »

10 € pour le gîte « la Poste restante »

5 € pour le gîte « le Relais postal »

Conventions de mises à disposition des salles communales et modification du contrat de location (délibération n° 2020/64)

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant à la convention de mise à disposition de la Salle de la Grande Récré et de la salle des fêtes avec l'Association « la Passerelle au fil du temps » ; d'accepter la convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec « l'Association de Gymnastique en Pays Mélusin » et donne un avis favorable à la modification du contrat de location de la salle des fêtes pour une intégration des mesures sanitaires.

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Une proposition de règlement intérieur est remis aux élus afin qu'ils en prennent connaissance et proposent des modifications et/ou amendements.

Délibération pour le versement d'un secours d'urgence (délibération n° 2020/65)

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention, décide d'accorder un secours d'urgence plafonné à 200 € par demande et dans la limite de 3 demandes par foyer et par an.

QUESTIONS DIVERSES

Remplacement de l'alarme de la mairie

Le remplacement de l'alarme de la mairie devient nécessaire (modèle obsolète ne pouvant plus être réparé).

Recrutement de Monsieur VUZE Matthias en Contrat à Durée Déterminée (02/09/2020 au 31/12/2020) en remplacement de Monsieur Michel FRANCOIS

Monsieur le Maire précise que ce recrutement est une solution d'attente puisque les élus mènent actuellement une réflexion sur la définition de ce poste.

Repas des Aînés en janvier 2021

Compte tenu de la situation sanitaire, il convient de s'interroger sur le maintien de ce repas. Les précédentes années, les personnes, qui ne pouvaient pas y participer

recevaient un colis. Cette solution pourrait être retenue pour cette année. Cette question sera débattue lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Prime exceptionnelle COVID-19

Un agent a fait la demande d'une prime exceptionnelle COVID 19 mettant en avant que les agents de Grand Poitiers en auraient bénéficié. M. le Maire rappelle que les agents des services techniques ont bénéficié d'une Autorisation Spéciale d'Absence de 2 semaines, les agents du service administratif d'1 semaine, périodes qui n'ont pas été déduites de leurs congés annuels. Si la Commune souhaite instaurer cette prime, il conviendrait alors de définir des critères concernant les risques encourus. Pour information, le SIVOS n'a pas voté de prime COVID pour ses agents.

Elections sénatoriales

La Liste présentée aux citoyens étant sans étiquette, M. le Maire ne souhaite pas, donner de consignes de vote. Les grands électeurs sont appelés à voter lors des élections sénatoriales le 27/09/2020.

Point sur le haut débit

Orange a procédé au raccordement des répartiteurs et les sous-répartiteurs à la fibre au moyen de câbles VDSL 2. Pour bénéficier de cette nouvelle montée en débit, les usagers doivent en faire la demande auprès de leur opérateur. Le déploiement de la fibre se fera ainsi :

- 2023 pour le centre bourg (début des travaux),

- 2020/2022 pour la frange Est de la commune

- 2024 pour le reste de la commune (début des travaux).

Ces raccordements iront jusqu'à la pose d'une prise à l'intérieur des logements ou des entreprises.

**Les procès verbaux des conseils
municipaux des 5 novembre et 7 décembre
sont consultables en intégralité sur le site
internet de la commune.**

Téléphones à retenir



Secours

SAMU-SMUR / Médecins de garde	15
Pompiers	18
Gendarmerie	17
Appel d'urgence européen	112
Appel d'urgence par fax et SMS Sourds et Malentendants	114
Centre Anti-Poison de Bordeaux	05 56 96 40 80
Alcool Infos Services	0 980 980 930
Sida Infos Services	0 800 840 800
Drogue Infos Services	0 800 231 313
Fil Santé Jeunes	0 800 235 236

Médecins

Celle L'Evescault

Docteurs PASTRÉ et FOURNIER..... 05 49 43 59 98

Lusignan

Cabinet médical..... 05 49 43 31 45

Rouillé

Cabinet médical..... 05 49 43 90 05

Saint Sauvant

Docteur MURARIU..... 05 16 83 76 44

Docteur LAMPERT..... 05 49 59 71 22

Vivonne

Drs TOURAINE-RICHARD et JOUTEAU 05 49 43 41 09

Drs LE SAOUT, FIZELIER, HERAULT..... 05 49 43 41 11

Ambulances

Vivonne-Lusignan

Ambulances Mélusines 05 49 43 31 86 |

Ambulances du Val de Vonne..... 05 49 43 33 22

Services

Sorégies 05 49 44 79 00 |

Eaux de Vienne Lusignan 05 49 43 30 92 |

Trésor Public 05 49 43 41 10 |

Pharmacie de garde..... 3237

Dentistes

Lusignan

Dr BACIU..... 05 49 43 36 82

Rouillé

Drs ROUX et SCUTA..... 05 49 43 98 76

Vivonne

Dr CAMILLERI..... 05 49 43 40 50

Dr TOMULESCU..... 05 49 42 43 25

Kinésithérapeutes

Coulombiers

Synak..... 06 82 72 92 32

Lusignan

Jocallaz et Merlaud..... 05 49 43 68 93

Rouillé

Brzyk et Dobrzynski..... 05 49 43 91 23

Vivonne

Fruchard, Prenant, Gardais,

Debout, Debonne et Nael..... 05 49 43 56 33

Infirmières

Lusignan

Gendre, Leloup, Baty, Toulat..... 05 49 43 37 42

Dorville, Dugleux, Babin..... 05 49 43 62 10

Coulombiers

Dadu, Charret Morillon..... 06 81 54 67 02

Rouillé

Marsault, Richard, Letard..... 05 49 43 93 23

Vivonne

Chartier, Massé, Ferrier, Galand..... 05 49 43 50 51

Paul, Valade..... 05 49 50 93 86

Vétérinaires

Lusignan

Clinique vétérinaire..... 05 49 43 31 97

Vivonne

Clinique vétérinaire..... 05 49 43 56 61

Liste non-exhaustive, sujette à modification

Celle l'Evescault - Magazine

36